



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
19 juin 2018
Dole - 18 h 30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 17
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 13 juin 2018
Date de publication : 27 juin 2018

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, B. Guerrin, B. Chevaux, J.-C. Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne (jusqu'à notice n° 17), P. Blanchet, R. Foret, J.-C. Lab, G. Chauchefoin, C. Crétet (jusqu'à notice n° 12), M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.-P. Fichère (sauf notice n° 04), J.-B. Gagnoux, I. Girod, S. Hédin (sauf notices n° 01 et 02), N. Jeannet, P. Jobez, J.-P. Lefèvre (sauf notice n° 02), I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, E. Schlegel, J.-M. Sermier (jusqu'à notice n° 02), S. Calinon, J.-L. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.-S. Bernoux, D. Baudard (jusqu'à notice n° 11), D. Pernin, F. David (à partir notice n° 03), G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, J.-M. Daubigney, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

J.-L. Bouchard à J.-P. Fichère (sauf notice n° 04), G. Soldavini à J. Dayet, A. Albertini à M. Giniès, M. Berthaud à N. Jeannet, J.-P. Cuinet à J.-M. Sermier (jusqu'à notice n° 02), J.-P. Cuinet à S. Champanhet (à partir notice n° 03), D. Germond à J.-B. Gagnoux, J. Gruet à F. Dray, P. Jaboviste à I. Mangin, S. Kayi à J.-P. Lefèvre (sauf notice n° 02), C. Nonnotte-Bouton à J. Péchinot, P. Roche à S. Marchand, J.-M. Sermier à P. Jobez (à partir notice n° 03), I. Voutquenne à C. Demortier, J.-C. Wambst à T. Druet, F. David à C. Bourgeois-République (jusqu'à notice n° 02), C. François à B. Chevaux, M. Boué à J.-M. Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.-M. Mignot, P. Verne (à partir notice n°18), C. Crétet (à partir notice n°13), A. Hamdaoui, S. Hédin (notices 01 et 02), H. Prat, D. Chevalier, D. Baudard (à partir notice n°12), C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel BERNARDIN.

M. le Président : Je pense que l'on va me donner la nouvelle liste des pouvoirs. Elle doit être à peu près la même que pour la séance précédente, à quelques variantes près. Il y en a peut-être de nouveaux. Pour la nouvelle séance que j'ouvre maintenant, Jean-Claude WAMBST a donné pouvoir à Timothée DRUET, et comme lors de la séance précédente, Maurice BOUÉ à Jean-Michel DAUBIGNEY. Esther SCHLEGEL étant arrivée en séance, elle siège elle-même. Pour les autres, je vous en évite une relecture, mais je peux simplement vous confirmer que le *quorum* est atteint, ce qui compte pour pouvoir ouvrir notre séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Je vais ouvrir cette séance en désignant un secrétaire de séance. L'ordre alphabétique des communes nous invite à choisir Daniel BERNARDIN. Est-il présent ? Acceptes-tu d'être secrétaire de séance ? Merci.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 mars 2018

M. le Président : Pour terminer les choses protocolaires d'ouverture de séance, nous avons l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 mars 2018. L'avez-vous reçu ? Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Je n'en vois pas. S'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, il est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 mars 2018.

M. le Président : Avant de commencer la séance, j'ai omis quelque chose tout à l'heure, je pensais qu'il allait rester à la deuxième séance. Nous avons accueilli le nouveau Maire d'Eclans-Nenon, mais comme la notification n'est pas passée, il n'est pas encore installé en tant que délégué communautaire. Il a dû s'absenter, il avait d'autres obligations ce soir. Sachez qu'il sera installé lors de la prochaine séance.

Je voudrais aussi profiter de cette ouverture de séance pour saluer Madame FRANÇOIS de la Cour des comptes, et Monsieur DOLIQUE, de la Chambre régionale des comptes, qui assistent à cette séance. Nous aurons l'occasion d'y revenir à travers les délibérations.

J'entre maintenant dans le cœur de notre séance.

Communication des décisions prises par le Président

M. le Président : Vous avez reçu les comptes rendus des décisions prises par le Président. Vous les avez sous les yeux. Je vous fais grâce d'une lecture exhaustive. Vous en avez pris connaissance. Ce sont essentiellement des avenants. Il y a une petite coquille qui ne vous a pas échappé : la mise en place d'un emprunt n'est pas une dépense, mais une recette. Il y a donc une mauvaise imputation de colonne, mais vous avez probablement fait vous-mêmes la correction. Il y a notamment les avenants aux marchés. Je vais en donner simplement les résumés.

Pour le marché relatif à l'aire de covoiturage, nous avons un total de 275 000 euros. Pour le marché de réhabilitation de l'école Rockefeller, il y a 216 000 euros. Vous avez ensuite un certain nombre de décisions sans incidence financière. Je ne veux pas vous embêter avec tout cela. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président.

Communication des décisions prises par le Bureau communautaire

M. le Président : Ces décisions ont été prises en fonction des délégations confiées au Bureau. Vous en avez la liste. Il s'agit de :

- l'adhésion à l'association AGIR (Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public),
- la mise à disposition d'un bureau au CAN (Centre d'Activités Nouvelles),
- le groupement de commandes pour la maintenance d'un système de vidéoprotection,
- le Contrat de Ville,
- le groupement de commandes pour des prestations de transports,
- l'avenant à la convention de DSP (Délégation de Service public) avec Hello Dole pour DOLEXPO,
- l'avenant à la convention de DSP avec Hello Dole pour l'Office de Tourisme,
- l'attribution d'une subvention au Jura Dolois Football pour 15 000 euros,
- la mise à disposition d'un bureau au CAN à Cobalt Structures pour 118 euros par mois,
- les travaux sur le déversoir de la Loue à Nevy-lès-Dole,

- l'attribution d'une subvention au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Bresse du Jura.

Avez-vous des questions sur ces décisions prises par le Bureau ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte de ces décisions. Je vous en remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Bureau communautaire.

NOTICE N° 01 : DEMISSION DE M. ALEXANDRE DOUZENEL, DELEGUEE COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA VILLE DE DOLE ET INSTALLATION DE M. PAUL ROCHE

M. le Président : Je vous l'avais annoncé la dernière fois, mais les formalités n'avaient pas été faites. Alexandre DOUZENEL nous a fait part de sa démission de son mandat de délégué communautaire titulaire représentant la Ville de Dole. Le candidat suivant sur la liste est Monsieur Paul ROCHE.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la démission d'Alexandre DOUZENEL,
- de valider l'installation de Monsieur Paul ROCHE, en tant que délégué communautaire titulaire représentant la Ville de Dole, et dans les organismes où siégeait Monsieur Alexandre DOUZENEL, à savoir :
 - au SIDEC (Syndicat mIxte D'énergies, d'Équipements et de @-Communication du Jura) en tant que titulaire,
 - au Conseil d'Administration du lycée Jacques Prévert à Dole.

Avez-vous des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 02 : COMMUNICATION DE LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC GLOBAL D'ENTRÉE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION DES COMPTES

M. le Président : Vous avez pris connaissance de cette notice. Je vous rappelle le processus, car il est important. Nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été retenue dans le processus d'expérimentation pour la certification des comptes par des commissaires aux comptes. Vous vous souvenez que nous sommes rentrés dans un processus qui va durer plusieurs années, qui, si la certification est favorable, reconnue et acceptée par les parlementaires, qui va déboucher sur une généralisation de certification des comptes dans les années 2022-2023. D'ici là, nous entrons dans le processus d'expérimentation.

Ce processus a démarré par un diagnostic établi par la Cour des comptes. Il a été réalisé au cours de l'année 2017. Nous l'avons reçu récemment. Il a été réalisé par une équipe de certification qui intégrait :

- un magistrat de la Chambre régionale des comptes,
- un expert certificateur de la Cour des comptes,
- un agent vérificateur de la Chambre régionale des comptes.

Ils nous ont fait certaines recommandations. Je crois qu'il y en a eu 16 au total, si je me souviens bien. Elles doivent être dans la notice. Des recommandations ont donc été mises en avant. Suite à celles-ci, qui étaient centralisées au niveau national, les 25 collectivités expérimentatrices ont reçu ces recommandations sur un package de 20, tout le monde en ayant reçu une quinzaine, la plupart d'entre elles n'étant pas des surprises, puisqu'elles concernent des procédures mises en place pour tendre vers une comptabilisation respectant :

- la séparation d'exercice,
- un suivi des immobilisations,
- une prise en compte des provisions,
- les risques financiers que la collectivité peut avoir et leur traduction comptable.

Des recommandations ont ainsi été mises en place. Suite à ce diagnostic, nous avons mis en place tout un processus pour notre certification des comptes. Ce processus s'appuie sur trois choses principales que nous avons mises en place :

- un comité de direction,
- un comité de pilotage auquel sont intégrés des élus, à savoir Jean-Claude LAB et Félix MACARD, et tous les chefs de service de la collectivité, cette problématique touchant l'ensemble de ses services,
- huit groupes de travail, chacun s'occupant d'un secteur particulier. Ces groupes de travail travailleront tout au long de l'année. L'avancée de leurs travaux sera suivie régulièrement.

Voilà pour les grands principes. Je suppose que vous avez pris connaissance de la note. Je vais vous laisser me questionner si vous avez des interrogations particulières sur tout ce diagnostic. Cela interpelle-t-il certains d'entre vous ? Voulez-vous avoir plus de précisions sur ce diagnostic ?

J'ajouterai deux choses. Nous avons ciblé des thèmes d'audit plus particuliers. Pour 2018, les audits seront ciblés sur :

- les dettes financières ;
- les recettes fiscales ;
- les dotations et créances associées.

En 2019, ils porteront sur l'arrêté des comptes, la charge de personnel et les dettes associées. En gros, l'ensemble des secteurs de la collectivité sera balayé pour tendre vers une certification en bonne et due forme. Avez-vous des questions ?

Jean-Marie SERMIER : Cela a entraîné la modification du plan comptable.

M. le Président : Nous y viendrons ensuite. Le fait que nous soyons en processus de certification nous oblige à passer en M57. Nous passerons donc au 1^{er} janvier 2019 à cette certification M57 qui fera l'objet d'une autre délibération.

Jean-Marie SERMIER : D'accord. Le plan comptable sera donc modifié sur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme sur la Ville de Dole, puisque nous avons les mêmes outils informatiques. Parmi les 46 autres communes, celles qui souhaiteraient éventuellement le modifier pourraient-elles le faire ? Ou n'est-ce pas possible ?

M. le Président : À ma connaissance, elles pourraient le faire, mais pour l'instant, ce serait peut-être d'alourdir le processus. Il est vrai que l'agrégation des comptes des 47 communes n'est pas encore à l'ordre du jour. Toutefois, il est vrai que nous aimerions bien.

Jean-Marie SERMIER : La comparaison est difficile quand les plans comptables ne sont pas les mêmes entre les communes.

M. le Président : Tout à fait. Avez-vous d'autres questions sur ce diagnostic ? Il n'y en a pas.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à :

- prendre acte de la synthèse du diagnostic global d'entrée réalisé par la Cour des comptes et la Chambre régionale des Comptes de Bourgogne-Franche Comté dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux,
- autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout document à intervenir.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve de cette notice.

NOTICE N° 03 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

NOTICE N° 04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Les notices n° 03 et 04 sont présentées conjointement.

M. le Président : Pour une raison juridique, nous devons voter le compte de gestion avant le compte administratif. Néanmoins, je vous propose de présenter le compte administratif, celui que nous maîtrisons, étant établi par l'ordonnateur. Je vais donc vous le présenter, et nous reviendrons à la notice n° 03 pour faire un vote dans l'ordre hiérarchique.

Compte administratif 2017 : budget de fonctionnement

Concernant le compte administratif, je vais vous faire la présentation par chapitre, puisque c'est celle que nous devons voter en fonction de notre nomenclature comptable. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais je donnerai des précisions selon l'usage, selon les fonctions et les pôles, puisque c'est par pôle que nous suivons l'exécuté de notre budget. J'y reviendrai ultérieurement.

Je vais juste donner les grands chiffres ici. Notre compte administratif se clôture avec un compte de dépenses à hauteur de 40 313 000 euros, contre 38 882 000 euros en 2016. Les recettes s'établissent à 40 967 000 euros, contre 39 476 000 euros. Cela nous fait apparaître un résultat de fonctionnement de l'année N de 655 000 euros, auquel s'ajoute le solde antérieur de 1 404 000 euros. Nous aurons donc à constater un résultat de clôture de 2 058 000 euros sur lequel nous aurons à nous prononcer en termes d'affectation du résultat.

Au niveau de la section d'investissements, là encore, nous avons des dépenses réalisées à hauteur de 11 488 000 euros, contre 16 466 000 euros en 2016. Les recettes se clôturent à 13 832 000 euros, contre 14 662 000 euros l'année précédente. Nous dégageons donc un résultat de fonctionnement de + 2 344 000 euros. Nous avons reporté un solde négatif de - 2 219 000 euros. En résultat de clôture, nous aurons donc un solde disponible de 125 000 euros en 2017, soit quasiment à zéro.

Je vous présente le budget de fonctionnement par pôle, notre comptabilité analytique et fonctionnelle étant organisée par pôle, et chaque pôle étant animé par un chef de pôle qui a la responsabilité du suivi de ces budgets et des élus attachés à ces différents pôles.

Pôle Finances, Fiscalité et Dotations

Le premier pôle est le plus significatif. La fiscalité directe locale est en augmentation, à hauteur de 16 384 000 euros, contre 15 813 000 euros en 2016.

Il n'y a pas d'autre explication. Cette augmentation s'explique aussi par l'arrivée des cinq communes nouvelles qui ont augmenté nos bases d'imposition.

Concernant la fiscalité indirecte, nous sommes à 5 514 000 euros en 2017, contre 4 951 000 euros en 2016. Cette progression est essentiellement due à la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), en augmentation de 386 000 euros.

Nous avons également un surplus de TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales) de 282 000 euros. Une explication technique ayant un peu échappé aux services, nous aurons un correctif à faire dans le budget supplémentaire. Pour la TASCOM, il y a eu un changement au niveau national, et les entreprises d'une certaine taille ont dû payer un acompte sur la TASCOM 2017, c'est-à-dire qu'en 2017, elles ont payé cette taxe, plus une moitié de TASCOM correspondant à un acompte sur l'année 2017. Du coup, nous avons quasiment trois échéances en 2017, ce qui explique l'augmentation que nous avons enregistrée sur 2017. Nous aurons donc un correctif à faire en 2018, mais nous y viendrons ultérieurement.

Concernant les attributions de compensation, nous avons 9 704 000 euros en dépenses, contre 9 517 000 en 2016. Là encore, il n'y a pas de différence significative, si ce n'est l'arrivée des cinq communes supplémentaires. Pour le reste, il n'y a pas de changement.

Pour le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), le montant est figé, il ne bouge pas. La variation que nous constatons est liée, là encore, aux cinq nouvelles communes.

Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) à hauteur de 196 000 euros est en augmentation.

Les compensations d'exonérations sont des données fiscales que nous ne maîtrisons pas beaucoup. Néanmoins, nous avons enregistré 553 000 euros, contre 400 000 euros en 2016, ce qui est une bonne nouvelle.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en baisse, à 3 490 000 euros, contre 3 596 000 euros en 2016, cette baisse étant annoncée. Nous verrons que pour 2018, nous n'avons pas de baisse annoncée, mais nous en aurons tout de même une à constater dans notre budget supplémentaire.

La contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est figée depuis des années, mais elle est en augmentation liée à l'intégration des cinq nouvelles communes. Sinon, elle ne bouge pas.

Les frais financiers ont progressé, notre endettement ayant un peu augmenté en 2016, notamment suite aux travaux du bâtiment dans lequel nous sommes aujourd'hui, à DOLEXPO. Pour le reste, ce sont des lignes diverses. Nous constatons donc des recettes pour 26 032 000 euros et des dépenses pour 13 910 000 euros. Voilà pour la fiscalité.

Si vous voulez m'interrompre en cours de route, parce que des questions vous viennent, n'hésitez pas. Ce sera peut-être plus facile qu'en fin de course.

Gérard FUMEY : Sur les attributions de compensation, en dépenses, nous avons 9 517 000 euros en 2016 et 9 704 000 euros en 2017.

M. le Président : C'est essentiellement dû aux cinq nouvelles communes pour 188 000 euros. Pour le reste, c'est à peu près figé.

Gérard FUMEY : Pour les recettes, les communes sont-elles redevables ?

M. le Président : Oui, exactement. Même s'il y en a très peu, il y a des attributions de compensation négatives pour un total de 42 000 euros.

Pôle Administration générale

Pour la Direction générale et le Cabinet, nous avons en dépenses 33 000 euros, contre 25 000 euros en 2017.

Pour le pilotage et la coordination, nous avons 142 000 euros de dépenses en 2017. Dans ce poste nous retrouvons les études que nous avons et que nous sommes amenés à faire ici ou là, notamment sur l'assainissement qui va redevenir d'actualité. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Au total, il n'y a pas de grandes modifications, nous avons 854 000 euros de budget en 2016 et 876 000 euros au CA 2017. Je vous rappelle – ce sera vrai pour toutes les présentations de pôle – que se rajoute la mutualisation sur la masse salariale. Ici, ce sont les dépenses que représentent les salariés de la Ville de Dole qui travaillent pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour ce pôle. À l'inverse, les recettes correspondent aux personnels de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui travaillent pour la Ville de Dole et qui sont détachés à la Ville de Dole. Voilà pourquoi ces postes sont isolés.

Pour la mutualisation, la ligne au-dessus, cela correspond à l'ensemble des frais généraux. Ici, les 77 000 euros et 34 000 euros doivent être les frais de téléphone, si je ne m'abuse. Quand on peut affecter, on fait des affectations directes. Sinon, des clés de répartition sont validées individuellement dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). À l'inverse, les recettes sont les facturations prises en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et refacturées à la Ville de Dole. C'est essentiellement la Ville de Dole pour la mutualisation concernant l'administration générale. La masse salariale est ici celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, directement affectée à notre pôle avec les recettes qui peuvent être essentiellement des indemnités journalières.

Nous avons ainsi un total de 876 000 en dépenses et 399 000 euros de recettes en 2017.

Pôle Moyens-Ressources

Pour les grosses postes, nous avons :

- les ressources humaines, essentiellement les indemnités d'élus et les frais de formation que l'on peut engager pour le compte d'élus,
- la direction de la DSI (Systèmes d'Information), avec une partie des recettes, celles-ci étant refacturées pour certaines prestations,

- les moyens généraux, dont la taxe foncière, les cotisations d'assurance, et en regard, les loyers que nous facturons, notamment la location d'ici, la partie de l'autre bâtiment étant refacturée à Idéal Standard.

Pour le reste, c'est la continuité. Nous avons ainsi 1 988 000 euros, contre 2 040 000 euros en 2016, avec des recettes de 552 000 euros, contre 536 000 euros en 2016.

Pôle Actions Sociales-Santé

La politique de la Ville est maintenant complétée par la prévention de la délinquance, charges incombant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons donc repris des dépenses préalablement assumées par la Ville. Nous avons le PRE (Programme de Réussite Éducative) en plus, dorénavant pris en charge également dans le cadre de la politique de la Ville, d'où l'augmentation des dépenses par rapport à 2016. En contrepartie, nous avons aussi des recettes en complément.

Pôle Actions Éducatives

Ce pôle concerne l'Enfance-Jeunesse. Nous avons la restauration scolaire à 1 971 000 euros en dépenses, dont l'augmentation est liée au transfert de compétence à partir du 1^{er} septembre 2017. C'est ce qui explique l'augmentation à la fois des dépenses et des recettes.

Pour la petite enfance, c'est le compte Famille qui passait par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la partie concernant la Ville de Dole. C'était donc refacturé à l'euro près. Vous voyez ainsi qu'en 2016, il y avait 353 000 euros de dépenses et autant de recettes. En 2017, ce sont 236 000 euros, le compte Famille ayant été abandonné depuis le 1^{er} septembre 2017. Nous avons donc les neuf premiers mois à hauteur de 236 000 euros. Ce poste disparaîtra en 2018.

Pôle Sport

Il n'y a pas de surprise. Ce sont nos activités pour la piscine Barberousse. Vous avez l'ensemble des charges des deux piscines et de nos activités sportives, sauf les fluides (tout ce qui concerne l'eau et l'énergie pour les piscines, gérées par le pôle Services Techniques). Il n'y a rien à dire. Les recettes de l'Aquaparc sont un peu moins fortes, l'année 2016 ayant été plus chaude que l'année 2017. Pour le golf de Parcey, c'est notre DSP. L'année 2016 a été exceptionnelle, et c'est maintenant normalisé à 110 000 euros, montant que nous assumerons d'ailleurs en 2018.

Vous avez ensuite les subventions aux associations, que ce soit au Grand Dole Rugby, le Marathon Pasteur, le triathlon. C'est donc un ensemble de charges que vous connaissez. Au total, nous avons un budget quasiment à la reconduction à hauteur de 1 267 000 euros en dépenses, la diminution des recettes dépendant essentiellement du nombre d'entrées à l'Aquaparc.

Pôle Actions Culturelles

Les dépenses directes sont assez modestes concernant la médiathèque et la lecture publique (166 000 euros, contre 185 000 euros en 2016). La vie associative correspond à l'ensemble des participations que nous faisons (Ruralissimo, Texte et Bulle à Damparis) sur les participations à caractère associatif et culturel. Bien sûr, la dépense principale concerne la charge de personnel, pour 1 165 000 euros, contre 1 153 000 euros en 2016. Il s'agit du personnel affecté aux médiathèques de notre territoire.

Pôle Environnement Mobilité Durable

Il est bon de rappeler les données.

Pour les transports, les dépenses sont très simples. Nous avons les montants versés aux transporteurs (466 000 euros) et ce que nous versons à la DSP (4 012 000 euros). C'est l'application en année pleine de la nouvelle DSP conclue en 2016. Nous avons donc 4 478 000 euros en dépenses en 2017. Les recettes sont constantes pour l'essentiel. Les 1 775 000 euros en 2016 correspondent à la participation du Conseil Départemental, plus la Dotation Globale Départementale (DGD) pour 1,8 million d'euros que nous touchons du Département. Pourquoi avons-nous une augmentation de cette participation en 2017? C'est simplement parce que la Région a repris la compétence à compter du 1^{er} septembre 2017, et qu'elle a changé ses modalités de paiement. En effet, elle paie mensuellement, ce qui est beaucoup plus pratique pour tout le monde. Du coup, en 2017, nous avons une année entière civile en versement du Département, plus trois ou quatre mois du versement de la Région.

Vous avez également le VT (Versement Transport) pour 1 277 000 euros en 2017, versement reconduit pour l'essentiel.

Pour l'environnement, vous connaissez bien le budget. Il n'a pas beaucoup bougé. Nous avons les dépenses correspondant à ce qui est versé pour le milieu naturel (Natura 2000). Comme nous portons ce projet, nous avons les dépenses et les recettes que vous voyez apparaître en dépenses et en recettes.

Concernant la gestion des ordures ménagères, nous avons les charges de fonctionnement de notre service, plus la contribution au SICTOM (Syndicat de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) pour 4 045 000 euros, avec en regard la recette principale liée à notre TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour 4 933 000 euros.

Voilà pour ce qui concerne les ordures ménagères et l'environnement en général.

Pôle Attractivité et aménagement du territoire

Dans les 825 000 euros de dépenses pour le développement économique, nous avons essentiellement ce que nous versons à :

- Innovia (354 000 euros),
- l'aéroport (150 000 euros),
- Initiative Dole Territoire (23 000 euros),
- l'espace Jeunes (85 000 euros),
- Apristhy (45 000 euros),
- Pôle Véhicules du Futur (6 000 euros).

J'ai à peu près fait le tour.

Pour le développement touristique, les 250 000 euros correspondent à la participation que nous avons versée pour la DSP du tourisme et pour la DSP de DOLEXPO. Nous sommes sur une année de lancement à hauteur de 250 000 euros pour 2018. Je vous rappelle qu'il y a 200 000 euros pour l'Office de Tourisme et 150 000 euros pour DOLEXPO, bâtiment dans lequel nous sommes ici. Pour 2017, vous avez les 250 000 euros de dépenses que nous avons enregistrées, avec des recettes correspondant à la taxe de séjour qui est un peu plus forte, car nous sommes en année pleine sur 2017. De plus, je pense qu'il y a davantage d'efficacité des services pour couvrir les sommes, ce qui est une bonne chose.

Nous avons au total pour 2017, 1 649 000 euros en dépenses et 217 000 euros en recettes.

Pôle Services Techniques

Le gros poste est celui de l'énergie, pour 568 000 euros. Ce poste a augmenté de manière assez importante en 2017 à cause de la piscine Barberousse et l'Aquaparc. Ce qui fait que nous avons des dépenses, pour 1 249 000 euros, contre 1 095 000 euros en 2016, et des recettes pour 117 000 euros.

Compte administratif : masse salariale

Je vais maintenant faire un petit focus sur la masse salariale qui est ventilée par service. Elle s'élève à 8 293 000 euros, contre 7 553 000 euros en 2016. Il s'agit de la masse salariale nette après le remboursement des frais de mutualisation facturés à la Ville de Dole pour 458 000 euros, et différents remboursements, dont l'indemnité journalière que nous encaissons, pour 471 000 euros. L'augmentation relativement significative est essentiellement liée au changement de compétences, notamment la restauration scolaire transférée au 1^{er} septembre 2017. Je vous montre ce *slide*.

Vous voyez que nous avons une masse salariale consolidée, les deux services étant mutualisés sur les ressources humaines. L'effort demandé à nos services consiste en la maîtrise de la masse salariale mutualisée. Nous voyons que nous sommes à 23 021 000 euros en 2017, contre 23 075 000 euros en 2016, soit un léger tassement. C'est donc une bonne maîtrise dont nous pouvons nous réjouir. Sinon, il est très compliqué de boucler nos budgets.

Le nombre d'agents permanents au 31 décembre passe de 560 en 2016 à 540 en 2017. En équivalent temps plein, nous sommes à 494 en 2017, contre 517 en 2016. Ce sont donc tous les efforts réalisés pour optimiser les services.

Compte administration 2017 : principales opérations d'investissement

Concernant les investissements, vous avez ce document sur table, je ne vais donc pas vous le lire. Cette présentation servant à la fois de documentation à votre notice, vous avez l'ensemble des dépenses réalisées sur les trois dernières années, y compris le BP 2018.

Puisque nous sommes en train d'arrêter le compte administratif 2017, j'attirerai votre attention simplement sur les dépenses principales. En 2017, les premières dépenses correspondent à celles que nous entamons sur le complexe sportif (1 714 000 euros). Vous avez également les dépenses finalisées sur DOLEXPO pour 1 666 000 euros. Pour le reste, pour le FFTH/montée en débit, nous nous étions engagés à mettre 500 000 euros par an. Vous voyez que nous avons réalisé 484 000 euros.

Je passe ensuite sur l'ensemble des postes. Je signale simplement que pour les aides à la pierre, nous avons 1 161 000 euros, couverts pour l'essentiel par les financements et les aides que nous obtenons de l'État.

Pour le reste, je vous fais grâce de toutes ces dépenses ligne à ligne que vous connaissez pour l'essentiel. Au total, nous avons dépensé 8 947 000 euros.

Compte administratif 2017 : présentation analytique du budget

Pour terminer, je vous présente le compte synthétique pour voir les deux financements que notre collectivité dégage. Nous avons une fiscalité brute de 28 101 000 euros, contre 26 000 000 euros l'année précédente. Ce sont les chiffres que je vous ai présentés tout à l'heure. Si nous retirons tout ce qui est reversé, notamment le fonds de compensation, il reste 16 627 000 euros, ce qui correspond vraiment à notre fiscalité nette que nous encaissons pour le compte de notre Agglomération. À cela, viennent s'ajouter la DGF et les autres recettes correspondant à l'ensemble des encaissements que nous pouvons faire. D'où un total de recettes nettes pour 27 673 000 euros.

Nos dépenses totales s'élèvent à 25 815 000 euros, ce qui fait que nous dégageons un autofinancement de 1 859 000 euros. Les annuités d'emprunt sont de 1 268 000 euros, dont 593 000 euros d'autofinancement. À tout cela s'ajoute le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA), les subventions et les aliénations que nous avons pu réaliser, les emprunts contractés (5 millions d'euros). Nous avons ainsi réalisé 9 594 000 euros d'investissements.

Je précise que si vous rapprochez ces 9 594 000 euros des 8 947 000 euros, il y a un écart de 650 000 euros. Cet écart provient d'un remboursement par anticipation de 640 000 euros d'emprunt dans la mesure où nous avons pu renégocier des conditions plus favorables. Voilà pour notre autofinancement.

Je remets en perspective l'année 2018, puisqu'en fonction du pacte fiscal que nous avons adopté, l'objectif était de remonter l'autofinancement. Vous voyez que cet objectif devrait être atteint en 2018, mais nous constaterons cela dans un an.

Voilà pour le budget principal de l'Agglomération.

Compte administratif 2017 : budget annexe

Zones d'activités et CAN

Je passe rapidement sur la présentation par fonction. En fonctionnement, vous avez un total de dépenses de 1 561 000 euros et des recettes pour 1 515 000 euros, avec un résultat de clôture à - 114 000 euros.

En investissement, nous avons réalisé 1 057 000 euros en dépenses et des opérations d'ordre pour 1 196 000 euros, ce qui correspond à la valorisation des stocks, mais nous y reviendrons ultérieurement.

Dans la synthèse de ce budget annexe, vous voyez des recettes de fonctionnement à 559 000 euros cette année. Elles se composent de 188 000 euros pour l'ensemble des loyers que nous encaissons pour notre CAN, dont le taux de remplissage a été très fort, quasiment à 100 % d'occupation, ce qui est plutôt intéressant. De plus, nous avons vendu des terrains pour

371 000 euros, notamment à Choisey et à Chaucheux. Avec ces 371 000 euros de vente, nous avons encaissé 559 000 euros. Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 365 000 euros et correspondent principalement aux frais d'entretien des ZAE et du CAN.

Les dépenses de fonctionnement s'élevant à 365 000 euros et les recettes à 559 000 euros, nous dégageons une épargne brute de 194 000 euros, ce qui va nous servir à développer toutes nos zones d'investissement.

Cet exercice est toujours un peu laborieux, je m'en excuse. Je vais un peu vite, mais comme je sais que vous avez tous les documents sous la main, vous pouvez me poser toutes les questions que vous souhaitez bien volontiers, et j'essaierai de vous répondre. N'avez-vous pas de question ? Soit j'ai été d'une clarté formidable, soit je vous ai tous endormis. Je crains que ce ne soit plutôt la deuxième solution.

Gérard FUMEY : Je voudrais juste une explication technique. Quand je reprends les chiffres du CA 2016 et les chiffres du CA 2017 inscrits, nous ne retrouvons pas tout à fait les mêmes. Y a-t-il une explication technique ?

M. le Président : Le CA 2016 présenté l'an dernier n'est-il pas le même ? Si c'est de pôle à pôle, c'est possible, car nous reventilons pour rendre les choses comparables. Par contre, au niveau global, j'ose espérer qu'ils soient identiques, surtout en présence de la Cour des comptes. Je serai malheureux qu'il y ait des écarts.

Gérard FUMEY : Si je prends les comptes administratifs 2016 et 2017, les chiffres devraient être les mêmes, ce qui n'est pas le cas. Y a-t-il une explication technique ?

M. le Président : À quels montants fais-tu allusion ? Car je suis surpris.

Gérard FUMEY : Par exemple, sur ce document, à la page 7, concernant l'administration générale, nous n'avons pas les mêmes chiffres de recettes. Il est indiqué 395 000 euros pour le budget total en 2016, alors que nous avons 341 032 euros dans le document 2017 pour l'année 2016. Dans le document précédent, nous avons 803 640 euros en dépenses totales, contre 854 000 euros dans le document d'aujourd'hui. Y a-t-il une explication technique ?

M. le Président : Je n'ai pas compris tes chiffres.

Gérard FUMEY : En 2017, il était annoncé 803 640 euros pour les dépenses au CA 2016.

M. le Président : J'avoue que je ne repointe pas tous les chiffres. Mariam, avez-vous une explication ? Ah, c'est moi qui l'ai.

Gérard FUMEY : Logiquement, ligne par ligne, nous devrions retrouver les mêmes chiffres. Attendez, on n'a pas changé les chiffres 2016.

M. le Président : Nous ne changeons pas les chapitres. Je vous rappelle que pour que ce soit comparable et pour que nous puissions voir l'action politique de notre collectivité, nous sommes sur une comptabilité analytique. J'ose imaginer que dans ces comptes, tu ne dois pas avoir d'écart, car c'est ce que nous votons. Le reste concerne des explications. C'est toujours un exercice compliqué pour les services. Nous essayons de réajuster pour rendre comparables les choses. Si je ne mets pas la même chose, tu vas me dire : « *On n'a plus la comparabilité* ». Je reconnais que l'exercice est difficile. Normalement, si les chiffres n'étaient pas bons, Mariam passerait un mauvais quart d'heure demain. *Rires*.

Gérard FUMEY : Si je compare ligne par ligne, je ne retrouve pas les mêmes chiffres.

M. le Président : En fait, nous votons cela.

Gérard FUMEY : Oui, nous votons la ventilation, si vous voulez.

M. le Président : Il est possible qu'il y ait des reventilations.

Jean-Marie SERMIER : Il faut surtout dire ce sur quoi nous votons et que nous aurions pu nous arrêter à présenter simplement la synthèse.

M. le Président : Honnêtement, je n'ai pas l'explication, si ce n'est que ce sont des ventilations. Néanmoins, nous ferons passer une note par Mariam. Mise à part cette question technique que je réaliserai, y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je reviens sur le compte de gestion. Vous avez la notice sur le compte de gestion. Je passe sur toutes les mentions « vu ». Il appartient au Conseil Communautaire d'approuver les comptes de gestion du budget principal et du budget annexe de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour l'exercice 2017 tel qu'établis par Madame le Comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les comptes de gestion 2017.

M. le Président : Je passe maintenant au vote du compte administratif 2017. Comme je dois sortir, je passe la présidence de séance à Jean-Michel DAUBIGNEY.

Jean-Pascal FICHÈRE quitte la séance pendant la durée du vote. La présidence revient donc à Jean-Michel DAUBIGNEY.

Jean-Michel DAUBIGNEY : Nous procédons au vote de ce compte administratif 2017. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 5 abstentions), approuve le compte administratif 2017.

Jean-Pascal FICHÈRE rejoint la séance et reprend la présidence.

M. le Président : Merci de ce vote. Je confirme que c'est effectivement la ventilation des masses salariales. Elle est maintenant calculée par pôle, alors qu'avant, elle était globalisée. Nous avons maintenant plus d'informations, c'est plus clair, et quand on compare de nouveau, on traite l'année n-1. Je poursuis.

NOTICE N° 05 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE POUR L'EXERCICE 2017

M. le Président : Là encore, vous avez la notice sous les yeux. Concernant le budget principal, nous avons un excédent de fonctionnement de 2 058 489,18 euros à affecter. Nous proposons de l'affecter à hauteur de :

- 1 000 000 euros en réserves,
- 1 058 489,18 euros en fonctionnement (excédent reporté).

Je vous rappelle que ce que nous affectons en réserves vient abonder notre budget d'investissement, et ce que nous affectons en excédent reporté vient abonder notre budget de fonctionnement de l'année 2018.

Pour le budget annexe, nous avons un résultat de - 113 000 euros que nous mettons en déficit à reporter, puisque nous n'avons pas de section d'investissement dans les budgets annexes, par construction de ce budget de ZAE.

Avez-vous des questions sur cette affectation de résultat ? Je n'en vois pas. Pour le budget principal, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Pour le budget annexe, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 06 : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE : REPORTS DE CREDITS, REPRISES DES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT, OUVERTURES ET TRANSFERTS DE CREDITS

M. le Président : Le budget supplémentaire est peut-être un peu petit, mais heureusement, vous avez le document sous les yeux. Je vous rappelle que nous reprenons nos reports et nos excédents

de 2017. Sur la première ligne de votre budget, vous retrouvez les affectations que nous avons faites précédemment. Le résultat d'investissement 2017 reporté s'élève à 125 322 euros. Vous voyez que nous avons reporté 2 637 000 euros de dépenses et 3 908 000 euros de recettes. Nous avons donc un excédent de fonctionnement de 1 000 000 euros tel que nous venons de le voter.

Cela veut dire que nos recettes s'élèvent à 5 034 000 euros dont nous disposons et des dépenses pour 2 637 000 euros. Par différence, c'est ce que nous avons de disponible pour construire notre budget d'investissement.

En investissement, nous avons deux choses particulières. La dépense principale correspond aux dépenses que nous faisons sur les terrains. Pour le terrain de foot, nous l'avions annoncé dans le cadre du transfert de compétence. J'attire l'attention seulement sur ces deux montants. Vous savez que dans nos priorités, il fallait remettre aux normes le terrain de rugby de la pépinière dans la mesure où les joueurs sont dorénavant en fédérale 2. Il y avait donc des travaux urgents à faire. Nous avons donc inscrit 46 000 euros pour faire face à ces contraintes. Pour le stade Bobin, c'est le problème de la réfection du stade, plus une partie des vestiaires. Il y a une enveloppe globale de 620 000 euros. Nous avons donc inscrit 666 000 euros.

En regard de cela, nous avons des subventions d'aménagement attendues pour 298 000 euros provenant du Département, de la Région et de la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le reste, nous avons un changement d'affectation sur l'aménagement du Buffet de la Gare que nous allons imputer de 300 000 euros dans la mesure où nous avons confié l'étude de ces travaux à la SPL. C'est donc simplement une ventilation de compte à compte. Pour le reste, ce sont également des ventilations de compte à compte. Il n'y a rien de spécial. Il y a simplement des emprunts que nous retirons pour 2 000 000 euros dans la mesure où il y avait trop de report d'emprunts. Cela nous permet ainsi de coller à la réalité de nos besoins.

Concernant le budget de fonctionnement, nous disposons d'un excédent de 1 058 000 euros tel que nous venons de le voter. Nous avons à ajuster la fiscalité, tout ce qui a été notifié. J'attire l'attention là-dessus. Nous avons, d'une part, 100 000 euros supplémentaires de FPIC par rapport à ce que nous avons projeté, ce qui correspond à peu près à la reconduction de l'année précédente. C'est donc un moins.

Nous avons de bonnes nouvelles concernant la fiscalité directe (230 000 euros). Par contre, comme je vous l'ai dit, pour la TASCOM, ce sont 315 000 euros et c'est le problème dans la mesure où il y a eu quasiment trois échéances pour certaines entreprises en 2017. En 2018, nous n'avons que deux échéances, et notre budget a été erroné lors de sa construction, car nous avons mal évalué à cause de cette problématique. Donc, nous corrigeons.

Il y a une autre information plus désagréable concernant notre Dotation Globale de Fonctionnement. Malgré la stabilisation annoncée sur le plan national, la stabilisation se faisant au niveau de l'ensemble des DGF sur l'ensemble du territoire, nous sommes pénalisés de 190 000 euros, ce qui nous coûte cher, sachant que ce n'était pas prévu. Voilà les dépenses nouvelles que nous avons à financer.

Concernant les autres dépenses courantes, nous avons un ajustement pour la DSI. Nous avons ajouté un montant pour faire face à l'étude que nous devons mener sur la RGPD (Réglementation Générale pour la Protection des Données). J'avoue que tout ce problème n'avait pas été très évalué. Un bureau d'études va donc nous aider. Nous avons besoin de faire face à cette demande. Pour la licence Google, il s'agit d'un transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Pour le reste, nous retrouvons 60 000 euros en dépenses et en recettes pour les comptes de séparation d'exercice. Pour équilibrer notre budget, nous proposons d'inscrire 484 000 euros en dépenses imprévues.

Voilà pour ce qui concerne notre budget supplémentaire. En résumé, il y a surtout les travaux sur les stades et les ajustements de fiscalité.

Avez-vous des questions sur ce budget supplémentaire ? N'y a-t-il pas de question particulière ? Il n'y en a pas.

Il est proposé :

- d'approuver la reprise des résultats ainsi que les ajustements des sections de fonctionnement et d'investissement, tels que présentés plus haut pour le budget principal,
- d'approuver la reprise des résultats ainsi que les ajustements des sections de fonctionnement et d'investissement, tels que présentés plus haut pour le budget annexe.

J'ai oublié de vous présenter le budget annexe, mais il n'y a rien dedans. Nous avons des travaux divers pour 150 000 euros non ciblés. Il y a des aménagements de terrains, car il y aura des besoins, notamment pour finaliser toutes les zones économiques. Voilà, ce n'est que la reprise des résultats.

Je reviens sur la délibération. Elle consiste en l'approbation de la reprise des résultats et des ajustements qui viennent de vous être présentés, tant pour le budget principal que pour le budget annexe. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget supplémentaire.

NOTICE N° 07 : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

M. le Président : C'est une délibération très technique, la loi nous incitant à créer un budget annexe pour la gestion des transports. Il s'agit :

- de procéder à la création d'un budget annexe Transports à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43,
- d'opter pour l'assujettissement de ce budget annexe à la TVA,
- de m'autoriser à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à cette création et à signer toutes les pièces nécessaires.

Nous préparons le terrain. La norme M57 nous contraint à mettre ce budget annexe en vigueur, ce qui donne de la clarté et de la simplification pour la présentation des comptes.

Y a-t-il des questions ?

Gérard FUMEY : Je voudrais juste une précision. L'an prochain, nous passerons à la M57. Va-t-on garder la M43 pour les transports ou seront-ils intégrés dans la M57 ?

M. le Président : Ce sera un budget annexe de la M57.

Gérard FUMEY : Est-ce à dire que nous aurons la M57 pour le budget général et la M43 pour les transports ?

M. le Président : Non, nous aurons la M43 pour le budget annexe Transports. La M57 sera pour le budget général et il y aura la M49 pour le budget annexe Eau et Assainissement.

J'avoue que je n'ai pas les nomenclatures en tête. Sur la création de ce budget annexe, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la création d'un budget annexe Transports.

NOTICE N° 08 : FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – FPIC – MODALITES DE REPARTITION DU PRELEVEMENT 2018

M. le Président : Vous savez que dans le cadre de notre vote du pacte fiscal, nous avons proposé que l'intégralité du FPIC soit prise en charge par notre Agglomération. Cette délibération doit être adoptée :

- soit à l'unanimité des membres du Conseil Commentaire : si vous en décidez ainsi ce soir, nous gagnerons du temps,
- soit à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux dans les deux mois suivants la présente délibération, et à défaut de délibération prise dans ce délai, les Conseils Municipaux seront réputés d'avoir approuvé.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de ce pacte fiscal adopté en février dernier, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole supporte seule la contribution globale nette 2018 de l'ensemble intercommunal, soit 558 655 euros, et de privilégier ainsi la solidarité communautaire.

Avant de passer à la lecture de cette délibération, avez-vous des questions sur ce transfert du FPIC ? Nous en avons longuement débattu au moment du pacte. S'il n'y en a pas, je passe à la lecture de la délibération.

Il s'agit pour le Conseil Communautaire :

- de déroger à la répartition de droit commun pour le FPIC au titre de l'exercice budgétaire 2018, selon le tableau que vous avez en annexe, et dont je vous fais grâce, vous avez tout le détail commune par commune,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires à cette évolution, visant à faire prendre en charge par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole la part revenant théoriquement aux communes.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie de cette belle unanimité qui va permettre de mettre en application un des volets de notre pacte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 09 : ADOPTION DE LA NORME COMPTABLE M57 A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

M. le Président : Nous sommes maintenant à la question n° 9. Il s'agit de se mettre en phase avec l'ensemble des 25 collectivités engagées dans l'expérimentation de la certification des comptes. Dans cette expérimentation, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre la norme comptable M57 dès le 1^{er} janvier 2019 qui, à aujourd'hui, doit viser au moins les métropoles, voire les départements.

Il s'agit :

- d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour l'exécution du budget de notre Agglomération à compter de 2019,
- de préciser que la norme M57 s'appliquera au budget principal et au budget annexe Zones d'activités,
- de m'autoriser à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire.

Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR GRAND DOLE HABITAT DANS LE CADRE DE L'OPERATION ACQUISITION - AMELIORATION DE 14 LOGEMENTS SITUES 28 RUE DE BESANÇON A DOLE

M. le Président : Je vais pouvoir passer la parole à un éminent membre de mon Bureau et me reposer un peu.

S'adressant à Jean-Claude LAB. Jean-Claude, tu nous présentes la demande de garantie d'emprunt.

Jean-Claude LAB : Je suis heureux que tu puisses te reposer.

Lors du dernier Conseil Communautaire, nous avons voté une subvention pour cette opération de 3 500 euros par logement. Aujourd'hui, c'est une garantie que nous demande Grand Dole Habitat. Dans nos relations avec eux, nous faisons une garantie à 100 %. Le montant total du prêt à garantir est de 972 258 euros, l'organisme prêteur étant la Caisse des Dépôts avec une sous-répartition en quatre prêts particuliers.

On nous demande de garantir cet emprunt et de donner notre accord pour cette garantie d'emprunt.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 11 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA DANS LE CADRE DE L'OPERATION CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS SITUES RUE DU SOLEIL A DAMPARIS

Jean-Claude LAB : Il s'agit également d'une garantie d'emprunt, mais par l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Jura. Il s'agit d'un prêt à garantir de 366 455 euros. La garantie est de 50 %, puisque cela concerne l'OPH et non Grand Dole Habitat. On nous demande également, dans ce cadre où il y a deux sous-emprunts, d'apporter la garantie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour se faire. On nous demande également chaque fois de prévoir toutes les recettes nécessaires au cas où il faudrait abonder ces fonds.

Je voudrais faire un petit aparté sur ce sujet. Dans le cadre de la certification des comptes, j'aimerais que nous ayons une vision plus claire et plus complète de l'ensemble des engagements de la collectivité en la matière. Je sais qu'elle existe dans les services. Je pense que cela commence à faire des sommes importantes. Certes, chaque année, cela se diminue par les remboursements, mais cela augmente par des garanties nouvelles. Je pense qu'il serait donc normal que nous l'ayons.

M. le Président : Je n'ignore pas que tu sièges au Comité de Pilotage. Tu sais que ce sujet fait partie d'un des groupes de travail, et il est vrai que cela fait partie de l'information que nous aurons. Je rappelle qu'actuellement, sur la certification des comptes, il y a tout de même une information très documentée en annexe du compte administratif. Toutes les informations sont là, mais il n'empêche que l'approche par les risques sera vraiment l'aspect supplémentaire apporté dans notre certification des comptes.

Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 12 : SOUSCRIPTION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

Bernard GUERRIN : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est actionnaire de la SPL Grand Dole Développement 39, créée en avril 2016, dont l'objet social est la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction. Le capital de cette SPL est de 350 000 euros, répartis à parts égales entre deux actionnaires, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole. Il est envisagé de procéder à une augmentation du capital social de la SPL à hauteur de 200 000 euros pour lui permettre de réaliser de nouvelles opérations d'aménagement et de construction. Cela correspondrait ainsi à une souscription pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à 1 000 actions nouvelles représentant une valeur de 100 000 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de décider de souscrire à l'augmentation de capital de la SPL Grand Dole Développement 39 à hauteur de 100 000 euros, correspondant à 1 000 actions de 100 euros chacune,
- d'approuver la modification de l'article 7 des statuts de la SPL Grand Dole Développement 39 relatif au capital social comme suit :
 - ancienne rédaction : « Le capital social est fixé à la somme de 350 000 euros, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 3 500 actions de 100 euros chacune »,

- nouvelle rédaction : « *Le capital social est fixé à la somme de 550 000 euros, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 5 500 actions de 100 euros chacune* »,
- d'autoriser le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aux assemblées générales de la SPL à signer les nouveaux statuts,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : Merci. Vous avez compris l'enjeu. On renforce le capital de la SPL pour continuer les actions qu'elle porte, tant au profit de la Ville de Dole qu'au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Laurence BERNIER : J'ai bien noté que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souscrirait pour 100 000 euros d'actions. Par qui sont souscrits les autres 100 000 euros ?

M. le Président : Ils sont souscrits par la Ville de Dole. Il n'y a que deux actionnaires.

Gérard FUMEY : Quels sont les travaux réalisés par la SPL Grand Dole Développement 39 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ?

M. le Président : Pour l'instant, aucun travail n'a été confié. Dans cette notice, tu verras que nous transférerons la gestion des travaux que nous ferons pour le périscolaire. Nous allons donc proposer à la SPL d'assumer la construction. Nous leur avons déjà confié le mandat pour réaliser l'étude de faisabilité et les travaux du Buffet de la Gare.

Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Je ne vous redonne pas la lecture de la délibération, elle vient d'être faite de manière exhaustive pour l'augmentation de capital. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 6 abstentions. Le Président de la SPL ne prend pas part au vote. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 6 abstentions et une non-prise de part au vote), approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : RATTACHEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU COMITE TECHNIQUE COMMUN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET DE LA VILLE DE DOLE

Jean-Michel DAUBIGNEY : Je voudrais juste faire un point RH pour cette notice n° 13. On vous demande simplement d'étendre au CCAS de la Ville de Dole son rattachement au Comité Technique, ce Comité étant unique entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole. Vous savez que depuis mars 2018, nous avons un Comité Technique unique Ville/Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans lequel siègent nos représentants du personnel de nos agents de manière unique au sein de cette assemblée. Le CCAS ayant été un peu oublié, l'idée est de le rattacher aussi à cette instance, ce qui ne change rien sur le fond. Les organisations syndicales ont été consultées, il n'y a pas eu d'opposition sur le principe.

Il vous est donc proposé ce soir :

- de créer un Comité Technique unique entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le Centre Communal d'Action Sociale,
- de rattacher ce Comité Technique commun à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ce qu'il se passait juste avant,
- de fixer le nombre de sièges pour ce Comité Technique commun à six (nous sommes là aussi dans la continuité).

Nous ajoutons simplement le CCAS de Dole pour qu'il ait une représentation au niveau du Comité Technique unique et commun.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des interrogations ? S'il n'y en a pas, je mets ce rattachement au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 14 : MISES A DISPOSITION PARTIELLES D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE – SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE

Jean THUREL : Conformément à la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction publique territoriale, les agents d'une collectivité peuvent être mis à disposition auprès d'une autre collectivité, pour y effectuer une partie de leur service.

Pour la commune de Baverans, la mise à disposition partielle de l'agent concerné pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2018 est de 19,23 heures hebdomadaires de travail.

Pour le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) des écoles de Baverans-Brevans, la mise à disposition partielle de l'agent concerné pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2018 est de 20 heures de service au total durant cette période.

Pour l'Association Foncière de Baverans, la mise à disposition partielle de l'agent concerné pour la période du 4 janvier au 31 décembre 2018 est de 20 heures de service au total durant cette période.

Des conventions de mise à disposition partielle prévoient notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement) et la durée de mise à disposition.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver les conventions de mises à disposition partielles avec la commune de Baverans, le SIVOS des écoles de Baverans-Brevans et l'Association Foncière de Baverans, annexées à la présente délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : ACQUISITION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION D'HYDROGENE

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Vous savez que la collectivité a souhaité acheter et implanter une station de distribution d'hydrogène au sein du pôle Innovia.

Il vous est donc proposé ce soir :

- d'approuver l'acquisition d'une station de distribution d'hydrogène auprès de l'Université Technologique de Belfort-Montbéliard au prix de 20 000 euros hors taxe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à la présente décision.

J'en profite pour dire que le Gouvernement s'est doté d'un plan national de l'hydrogène au début du mois, avec un volet important sur la mobilité, et il a l'ambition de couvrir tout notre territoire de stations d'hydrogène. Nous nous inscrivons donc totalement dans cette volonté nationale, et je m'en réjouis.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ce dossier qui est ancien et qui avance doucement, mais sûrement ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Pour l'acquisition de cette station, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 16 : ACQUISITION FONCIERE POUR L'IMPLANTATION D'UNE STATION DE DISTRIBUTION D'HYDROGENE

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette station sera implantée sur la zone Innovia, en face de BGI, entre les deux routes. Les travaux vont bientôt débuter.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver l'acquisition auprès de Sedia d'une parcelle de 2 348 mètres carrés située au sein du Pôle Innovia au tarif de 40 000 euros hors taxe, en vue d'y implanter une station de distribution d'hydrogène,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette vente.

M. le Président : Avez-vous des questions concernant ce terrain d'emprise ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Jean-Baptiste GAGNOUX ne prend pas part au vote en sa qualité de vice-président de SEDIA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins une non-prise de part au vote), approuve cette notice.

NOTICE N° 17 : ENGAGEMENT DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CENTRE D'ACTIVITES NOUVELLES

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Nous souhaitons accueillir au CAN une start-up qui a fait la une des journaux locaux. Elle est issue des laboratoires de recherches de l'Université de Franche-Comté. Ils ont développé un produit assez innovant, à savoir un lubrifiant sans huile à destination des industriels, des artisans et des particuliers. Ce produit est commercialisé notamment chez Monsieur Bricolage. Excusez-moi, je n'ai pas le droit de faire de publicité.

Les locaux dont Afuludine dispose actuellement au sein de l'Université ne permettant pas le développement de son activité, il est envisagé de l'installer au Centre d'Activités Nouvelles. Ils souhaitent utiliser une surface de 500 mètres carrés, qui sera libérée cet été par le départ de Cylindre.

Le Bureau communautaire, en date du 9 novembre 2017, a engagé une étude de faisabilité. Cette entreprise relevant de la chimie, une autorisation ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) est nécessaire. Il y a donc des travaux en conséquence, notamment pour un bassin de rétention d'eau en cas d'incendie. Le montant des travaux s'élèverait à 136 477 euros, un peu plus de 47 000 euros étant pris en charge par l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des territoires Ruraux), 20 000 euros par la société elle-même, et il vous est proposé une prise en charge de 68 000 euros par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il vous est proposé :

- d'approuver l'engagement des travaux au sein du CAN,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet, notamment l'État, pour un montant de 47 766,95 euros,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

M. le Président : Je précise que bien évidemment, la société Afuludine paiera un loyer. Avez-vous des questions sur ces travaux pour installer Afuludine ?

Laurence BERNIER : J'ai deux questions. Où va la société Cylindre ? Des travaux ont-ils été financés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole lors de l'installation de cette société ?

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Le futur bâtiment pour Cylindre est déjà sorti de terre. Il sera opérationnel dans quelques semaines. Il se situe sur Innovia. Lorsque nous avons accueilli cette société, comme pour toutes les autres que nous accueillons au CAN, nous avons un cloisonnement adapté en fonction des besoins de l'entreprise. Je vous rappelle qu'elle compte aujourd'hui 45 salariés.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je ne vous redonne pas lecture de ce qui vient d'être présenté. Pour me donner pouvoir et pour approuver ces travaux, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 18 : APPROBATION DE LA LISTE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « AGENCE ÉCONOMIQUE REGIONALE »

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Suite à la fusion des deux régions, les deux structures régionales ont fusionné au sein de cette agence nommée maintenant Agence Économique régionale (AER). Vous aviez autorisé l'augmentation du capital.

Aujourd'hui, il vous est demandé :

- d'approuver la liste des nouveaux actionnaires de la SPL AER Bourgogne-Franche-Comté que vous avez en annexe, ce qui ne change rien pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- de me donner tout pouvoir, puisque je vous représente au sein de cette assemblée.

Avez-vous des questions ?

M. le Président : C'est le propre d'une SPL. Puisque nous sommes membres de cette SPL au niveau régional et qu'il y a une modification statutaire, nous devons prendre les délibérations correspondant à nos engagements. S'il n'y a pas de question, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 19 : TRANSFERT DES ZAE NON ACHÉVÉES – MODALITÉS DE CÉSSION DES TERRAINS RESTANT À COMMERCIALISER

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Suite à l'application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la compétence « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité économique » est désormais exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis le 1^{er} janvier 2017. Les communes concernées par des terrains encore à commercialiser doivent les céder à l'Agglomération en pleine propriété.

L'Agglomération a arrêté les principes suivants concernant le paiement de ces terrains :

- le prix de vente est celui constaté au 1^{er} janvier 2017, ces prix figurant dans le tableau,
- le paiement est différé, c'est-à-dire que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole versera aux communes le montant de la vente au fur et à mesure de la commercialisation.

Concernant ce dernier point, il doit y avoir un délai butoir. Elle versera ainsi le solde au plus tard dans 13 ans.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la vente à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en pleine propriété des terrains cessibles décrits dans le tableau ci-dessous, la surface étant légèrement supérieure à 45 hectares,
- de préciser qu'il sera fait application de la faculté de versement anticipé à l'occasion de chaque revente de terrain à vocation économique, le solde des sommes dues devant être versé au 1^{er} semestre 2031, soit dans 13 ans.

M. le Président : Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions à ce transfert sous ces modalités ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 20 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Comme je viens de le préciser, vous savez que les zones d'activités économiques relèvent maintenant de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, que cela génère certaines dépenses nouvelles, mais nous n'avons pas de recettes en relation, la fiscalité étant toujours perçue par les communes, de même que la taxe d'aménagement.

En parallèle de l'instauration d'une taxe d'aménagement dite « de secteur », il est proposé un conventionnement individuel entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes concernées, visant à préciser, au sein des périmètres retenus, les conditions de reversement à l'Agglomération du produit de cette taxe d'aménagement. Il est également proposé que nous instaurions une taxe d'aménagement sectorielle de 3 % applicable dans toutes les zones d'activités, ce qui permet d'avoir une harmonisation tarifaire sur notre Agglomération.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le principe de reversement par les communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole du produit de la taxe d'aménagement de 3 % collectée dans les zones d'activités économiques,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de reversement afférentes avec les communes, qui précisent le champ d'application, le taux de taxe reversée ainsi que les modalités.

Nous avons déjà évoqué ce sujet dans le cadre du pacte fiscal.

M. le Président : Avez-vous des questions ?

Gérard FUMEY : Je voudrais juste une précision. Cela concerne-t-il les permis de construire qui arriveront au 1^{er} janvier 2019 ?

M. le Président : Ce sera à partir du moment où la délibération sera prise. Si tu délibères la semaine prochaine, ce sera à partir de maintenant. Si tu délibères au mois de septembre, oui. Cela concerne les permis de construire déposés au-delà de la date de délibération du Conseil Municipal.

Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette instauration de la taxe et ce reversement. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 21 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION LOCALE DES AIDES A LA PIERRE

Jean-Claude LAB : Ce sujet est important pour le logement.

Par délibération du 20 décembre 2012, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'était prononcée en faveur de la délégation des aides à la pierre dans le cadre d'une convention de six ans qui expire au mois de décembre 2018. Cette convention nous permet avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) de répartir les aides sociales en faveur de l'habitat privé et du logement social.

Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet et les résultats obtenus en matière de délégation des aides à la pierre me laissent penser qu'il est plus important pour nous de conserver notre autonomie, car nous sommes beaucoup plus proches du terrain, et nous arrivons à mieux cibler les opérations en matière de délégation de ces aides. Certains départements ont fait un choix différent, ceux-ci ayant confié à la DDT la délégation des aides à la pierre, mais il s'avère que c'est moins pertinent et qu'ils ont de moins bons résultats.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de solliciter le renouvellement de la délégation locale de compétences des aides à la pierre,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les négociations avec les services de l'État pour l'élaboration des conventions nécessaires.

Au prochain Conseil Communautaire, le bilan chiffré des opérations effectuées sur les six dernières années vous sera présenté. J'irai ensuite défendre ce bilan devant le CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement d'urgence) pour faire conforter ce maintien.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur ce renouvellement de la convention de délégation ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 22 : OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE AU SEIN DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE DOLE

Jean-Claude LAB : Cette restauration relève à la fois Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette dernière ayant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise de l'opération de par la loi. Après, il est bien évident que sur le plan local, il y aura des applications avec Dole qui ne peuvent se traiter qu'en étroite symbiose avec la Ville de Dole.

S'adressant à Jean-Baptiste GAGNOUX. Si tu veux, je te laisse présenter cette notice. Il n'y a pas de problème.

M. le Président : Tu as la notice, présente-là, et Jean-Baptiste interviendra pour compléter.

Jean-Claude LAB : Dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville » de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain) qui a été lancée, il est apparu important à la fois à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et à la Ville de Dole de se doter d'un outil opérationnel pouvant nous permettre de solutionner des opérations où nous nous retrouvons avec des propriétaires qui, soit n'ont pas les moyens, soit refusent de faire les travaux. Dans ces conditions, il était important d'avoir la mise en place d'une opération un peu coercitive pour avancer dans les restaurations immobilières en centre-ville.

Pour ce faire, dans un premier temps, il y aura une phase de concertation préalable, avec une information dans la presse locale, la mise à disposition du public d'un dossier de présentation et d'un registre de commentaires consultables aux jours et heures d'ouverture du service Urbanisme Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Le dossier de présentation sera également mis en ligne sur les sites Internet de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Un périmètre a été défini, Jean-Baptiste en parlera mieux que moi. Ce périmètre est légèrement inférieur à celui du secteur sauvegardé, puisque c'est là où nous avons noté la présence des immeubles comportant le plus de risques.

S'adressant à Jean-Baptiste GAGNOUX. Je te passe la parole, si tu veux compléter.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

Franck DAVID : Je voulais juste apporter un témoignage. Il y a quelques jours, nous avons reçu tout un panel de journalistes d'hebdomadaires parisiens du type *Femme Actuelle*, *Télérama*, *Gault & Millau*. Il y avait un bon nombre de personnes. Nous les avons interrogés sur leur ressenti concernant la visite de Dole et du centre-ville. Leur réponse a été véritablement unanime. Ils nous ont dit que Dole leur apparaissait comme une ville avec un patrimoine historique tout à fait riche et intéressant. Mais, contrairement à d'autres qui sont dans ce genre et sont plutôt classées comme « villes musées », des villes qui vivent peu, ils ont trouvé que la nôtre était très vivante, animée, avec des commerces qui semblaient fonctionner, et des aménagements intérieurs intéressants et satisfaisants. Nous avons donc été très heureux d'entendre leurs commentaires.

M. le Président : Merci. C'est intéressant. Il vaut mieux entendre cela que le contraire. Y a-t-il d'autres interventions ?

Sylvie HEDIN : Qu'entend-on par « contraintes fortes » ? Avez-vous des exemples ?

Jean-Claude LAB : Très clairement, cela peut aller jusqu'à l'expropriation, mais au bout d'une procédure d'une vingtaine de mois. Le but n'est pas d'exproprier, mais de pousser les propriétaires à réaliser les travaux.

Jean-Baptiste GAGNOUX : Pour répondre à Madame HEDIN, l'expropriation se fera sur quelques immeubles particuliers. Un recensement ayant déjà eu lieu, quatre ou cinq immeubles sont visés potentiellement par cette procédure. Cela concernera plus tard une délibération pour ces trois ou quatre immeubles visés par l'opération une fois la délibération prise. Cela ne veut pas dire qu'ils

seront expropriés. Si la procédure venait à aller jusqu'au bout et qu'il n'y avait pas de solution ni de réponse des propriétaires, cela pourrait aller jusqu'à l'expropriation.

Cela veut dire aussi qu'il faut être réduit dans le nombre d'actions, car une fois que les bâtiments sont recensés dans l'opération et que l'opération est partie, si nous n'avons pas de solution avant l'expropriation, la collectivité devra acheter les bâtiments. Donc, attention, une fois que nous sommes partis, nous ne reculons plus. De plus, l'avis des Domaines fixe le prix des bâtiments. C'est donc un repérage très précis.

M. le Président : Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote la mise en place de cette opération de restauration immobilière. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte deux abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins 2 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 23 : CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »

Jean-Baptiste GAGNOUX : Monsieur le Président, il s'agit d'adopter la convention dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ». Je rappelle que ce programme est gouvernemental, que 222 villes en France ont été retenues. Il s'adresse essentiellement aux villes moyennes du pays, particulièrement à leur centre-ville. La Ville de Dole a été retenue parmi ces 222 villes. Nous présentons l'avantage d'avoir commencé un plan depuis 2014 sur le cœur de ville. De plus, la suite de la participation au programme « Action Cœur de Ville » ne pourra venir qu'en complément dans une deuxième phase.

Ce projet devra traiter cinq axes :

- l'axe 1 concerne la réhabilitation de toute la partie habitat : cette compétence « Habitat » est exercée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, d'où dans ce plan « Cœur de Ville » la délibération précédente,
- l'axe 2 concerne le commerce et l'économie,
- l'axe 3 concerne les mobilités, les transports et l'accessibilité, compétence largement portée aussi par l'Agglomération,
- l'axe 4 concerne les espaces publics, le patrimoine et la voirie,
- l'axe 5 concerne les équipements, l'offre culturelle et les services publics.

À la lecture de ces cinq axes, vous voyez que cette compétence est partagée entre la Ville et l'Agglomération. La candidature pour être retenue a été portée par ces deux collectivités dans une déclaration de candidature commune avec le Président, cet élément étant indispensable pour être retenu.

Nous avons 5 milliards d'euros mobilisés sur cinq ans, mais dans ce montant, il y a de nombreux crédits de droit commun déjà existants. Il ne faut donc pas s'attendre non plus à la mobilisation de trop nombreux crédits. Le Président et moi-même avons confirmé l'accord pour entrer dans ce programme. Un Comité de Projet, partagé entre élus communautaires et municipaux, ainsi que les partenaires qui participeraient au financement, a été créé.

Il s'agit ici d'évoquer la collaboration entre les partenaires, l'État, la Ville et l'Agglomération dans cette convention où certains projets sont évoqués. Tout dépendra des financements possibles par ces partenaires pour les mettre en place. Nous signerons cette convention, si vous l'adoptez, jeudi matin en présence du ministre de la Cohésion des territoires (Jacques MÉZARD) qui arrive demain soir dans le Département. Il sera à Lons-le-Saunier, puis à Dole jeudi matin.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 24 : ACQUISITION DE PARCELLES A MONSIEUR ET MADAME PERDRIZET – DAMPARIS ET TAVAUX

Stéphane CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Président.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a eu connaissance de la vente de plusieurs parcelles du terrain de Monsieur Arnaud PERDRIZET sur la commune de Damparis en limite de Tavaux, ce monsieur étant maraîcher et cessant son activité. Certaines parcelles se trouvent contre les terrains de rugby transférés à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et sur une autre, il y a des serres, ce qui pourrait renforcer et présenter une opportunité pour nos services techniques.

Ce bien susceptible d'être aliéné se décompose en trois parties :

- 1 150 mètres carrés de terrain en zone urbaine, supportant un bâtiment sans valeur particulière,
- 4 000 mètres carrés environ en zone agricole, utilisée pour le maraîchage auquel il y a lieu d'ajouter 600 mètres carrés de serres agricoles,
- 900 mètres carrés environ en nature de pré en zone agricole, à 3 euros par mètre carré.

À cela s'ajoutent deux petites parcelles de 597 mètres carrés et 10 mètres carrés.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition des parcelles à Monsieur et Madame PERDRIZET domiciliés respectivement à Tavaux (39 500), 28 rue du 14 juillet, et à Damparis (39 500), Les Meix de Laborde, des parcelles cadastrées :
 - 189 AR 283 (181 mètres carrés)
 - 189 AR 81p (environ 5900 mètres carrés)
 - 526 AH 603 (597 mètres carrés)
 - 526 AH 604 (10 mètres carrés)
- d'une contenance totale d'environ de 67 ares et 50 centiares à parfaire par voie de géomètre,
- de préciser que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 115 000 euros,
- de noter que l'opération sera exonérée de droit au profit de la Direction des Finances Publiques en vertu de l'article 1042 du Code général des Impôts,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

M. le Président : Je précise que c'est en accord avec les maires des communes concernées qui m'ont encouragé à aller dans cette voie. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a pas démarré cela de son propre chef. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 25 : CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE ITM IMMO LOG – ZONE INDUSTRIELLE DE ROCHEFORT-SUR-NENON

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Ce dossier est majeur dans notre mandat, puisqu'il porte sur la cession d'un ensemble de 242 800 mètres carrés de terrain à la société ITM Immo LOG pour le projet d'extension de la base d'Intermarché sur la commune de Rochefort-sur-Nenon. Il vous est proposé ce soir de valider le prix de 5 euros du mètre carré hors taxe pour cette parcelle. Je vous rappelle que cette parcelle devra accueillir un bâtiment d'environ 68 000 mètres carrés, soit le double des bâtiments actuels, et environ 350 salariés, soit 150 de plus que le site actuel.

Le prix a été calculé en tenant compte :

- des acquisitions réalisées, notamment des compensations avec les agriculteurs,
- des différentes études avec nos partenaires que sont la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), la Chambre d'Agriculture et autres,
- d'un certain nombre de travaux, notamment de voirie.

Nous devrions également percevoir sur la réalisation de ce bâtiment, normalement, la taxe d'aménagement. Tous ces paramètres ont donc été pris en compte pour le calcul de ce prix de 5 euros.

Les parties conviennent que la société ITM Immo LOG prend à sa charge le diagnostic archéologique. Au cas où ce diagnostic conclurait à la nécessité de réaliser des fouilles archéologiques de sauvegarde, celles-ci seront prises en charge directement par la société ITM dès lors que le montant n'excédera pas 25 000 euros. En cas de montant supérieur, la prise en charge financière de ces fouilles sera partagée à parts égales entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la société ITM Immo LOG, le montant étant plafonné à 300 000 euros.

Vous savez que nous avons une procédure de déclaration d'utilité publique. Étant donné que l'ensemble des acquisitions ont été réalisées par des accords amiables, ce qui est remarquable, cette procédure avec expropriation n'a plus lieu d'être. L'évolution nécessaire du PLU de Rochefort-sur-Nenon se fera alors par déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Il vous est donc proposé ce soir, chers collègues :

- d'approuver la vente à la société ITM Immo LOG – je vous fais grâce de l'adresse – des parcelles provisoirement cadastrées à Rochefort-sur-Nenon, dont vous avez le détail, d'une contenance totale de 24 hectares 80 ares 97 centiares, à parfaire par voie de géomètre,
- de préciser que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 5 euros par mètre carré hors taxe, soit la somme à parfaire de 1 214 000 euros hors taxe, augmentée de la TVA sur la marge d'un montant à parfaire de 141 309,60 euros, formant ainsi un prix toutes taxes comprises à parfaire de 1 355 309,60 euros,
- de prendre acte que l'acquéreur s'engage à différentes conditions, dont je vous fais grâce de la lecture, ces conditions étant imposées dans le compromis pour s'assurer que la réalisation du projet se fera bien,
- d'approuver la prise en charge partagée à parts égales avec ITM Immo LOG des fouilles archéologiques, tel que je vous l'ai précisé,
- de prendre acte que la mise en compatibilité du PLU de la Commune de Rochefort-sur-Nenon sera faite dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir.

Avez-vous des questions ? Je te remercie de le préciser. Je crois que nous en avons beaucoup parlé en Commission « Développement économique ». Vous étiez nombreux. Je suppose que c'est pour cette raison que vous n'avez pas plus de questions ce soir.

Vous permettez que je félicite le Président pour sa sagesse et son tact avec les différents agriculteurs. Il a fallu négocier et il a fait preuve de beaucoup de diplomatie. Félicitations !

M. le Président : Il faut aussi féliciter le Maire de Rochefort-sur-Nenon.

Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Il faut aussi féliciter le Maire de Rochefort-sur-Nenon, et les services qui travaillent sur ce projet depuis de nombreuses années.

M. le Président : Y a-t-il des questions sur ce dossier ?

Jean-Baptiste GAGNOUX : Si je peux me permettre, je vais en « remettre une couche », si je puis dire. Il faut bien que chacun comprenne qu'une opération comme celle-ci représente des emplois garantis là où ils sont, et ce sont encore des emplois créés. C'est une vraie réussite économique pour le bassin, une vraie réussite dans la mobilisation de tous, que ce soit les services, les élus, ou tous ceux qui entourent. Il y a eu tellement de négociations avec tellement de partenaires pour arriver à ce que, concrètement, lorsque l'on parle d'économie, et ce n'est jamais facile d'en parler sur les territoires, nous avons ici la démonstration d'une opération, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui porte la compétence « Economie », certes avec la Région, très concrètement d'une réalisation qui permettra demain à notre territoire de garantir des emplois et d'en créer de nombreux à l'avenir.

Chaque territoire en France, en Europe et dans le monde est en concurrence. La compétitivité est bien là, et bien sûr, ce développement de la base ITM aurait pu très bien aller ailleurs. Cela aurait pu avoir des conséquences, à l'inverse, très mauvaises pour notre territoire. Je crois que la

vigilance et l'implication de tous permettent à cette opération de sortir et d'être une plus-value pour notre territoire. Ce sont demain des salaires assurés pour des personnels qui travaillent, et, je l'espère, de nouvelles embauches pour d'autres qui sortiront du chômage. Voilà une action très concrète pour l'emploi sur notre bassin.

M. le Président : Merci de cette intervention.

Franck DAVID : J'irai très vite pour dire la même chose que Jean-Baptiste. De plus, je ne voulais pas l'évoquer avant, car, comme on le dit vulgairement, on ne va pas « mettre la charrue avant les bœufs » (dicton de vétérinaire). Que vont devenir ces bâtiments d'exploitation actuellement d'Intermarché? Je sais qu'il y a une attente dans notre secteur de Rochefort-sur-Nenon, d'une structure couverte pour du sport. Bien sûr, ces bâtiments sont énormément dimensionnés par rapport au besoin, mais je pense que nous pourrions réfléchir à évoquer la transformation d'une petite partie de ces bâtiments en une zone couverte pour du sport. Nous aurions peut-être déjà la structure pour l'aménager à l'intérieur. C'est donc à réfléchir.

M. le Président : Pour l'instant, ce n'est pas apparu dans les débats, car c'est un peu compliqué aussi. Ils ont des voisins en réflexion. C'est un peu prématuré aujourd'hui, mais je partage ton souci sur l'évolution. Je crois que cela représente plus de 20 000 mètres carrés couverts. De plus, ce sont des constructions anciennes, dont l'état n'est pas formidable. Cela fait donc aussi partie des préoccupations, et j'espère que nous pourrions négocier cette deuxième partie qui arrivera dans un second temps. Ce n'est pas la priorité pour l'instant, mais nous allons y venir.

Laurence BERNIER : En commentaire, je ne voudrais surtout pas briser cette belle euphorie. Autant on peut se féliciter que 350 salariés travailleront prochainement sur cette base. Il ne faudrait pas aller, comme cela vient d'être fait, jusqu'à dire que cela va donner du travail à des chômeurs de notre bassin d'emploi, dans la mesure où il s'agit d'une délocalisation de Saint-Dié-des-Vosges, si je ne m'abuse. Ce sont des salariés avec des suppressions d'emploi, la totalité de la base étant moins importante que les deux bases existantes auparavant. Peut-être y aura-t-il des créations de postes nouveaux ponctuellement, mais pour la plupart, ce sont des délocalisations.

M. le Président : Oui, j'entends tout cela. Le problème est de savoir ce qu'il faut conclure de tout cela.

Laurence BERNIER : La dernière fois, vous m'avez dit : « Vous auriez préféré que ce soit le contraire ». Évidemment, non, je ne vais pas dire que je souhaite que notre territoire se désertifie, mais il ne faut pas tordre non plus jusqu'à dire que cela va donner 150 emplois à des gens du bassin dolois.

M. le Président : Je ne me gargarise pas des emplois créés.

Laurence BERNIER : Non, je ne m'adressais pas à vous !

M. le Président : Je pense que notre priorité est de préserver un peu notre économie et notre avenir. Notre problème est d'être actifs tous autant que nous sommes pour préserver cela. Je ne pense pas que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole puisse se permettre de redresser les comptes des finances publiques de l'État français. Ce n'est pas mon travail, mais il est vrai que, pour notre territoire, c'est évidemment un plus. Nous n'allons donc pas non plus cracher dessus.

Il est évident que nous devons être dynamiques pour continuer cela et préserver ainsi l'avenir. Je pense que chacun est à sa place là-dedans. Le problème des gens de Saint-Dié-des-Vosges a été évoqué. Nous n'allons pas récupérer ces personnes, mais cette commune trouvera peut-être une autre dynamique sur autre chose. Normalement, l'État a fait son travail. Il est vrai que lorsqu'Idéal Standard, où nous sommes aujourd'hui, a fermé, personne n'est venu pleurer. Nous avons dû nous retrousser les manches et trouver des solutions.

Jean-Baptiste GAGNOUX : J'entends Madame BERNIER. Je regrette, mais cela me sidère assez, car finalement, lorsqu'il y a de bonnes nouvelles, cela ne va pas encore. Vous allez toujours chercher systématiquement là où il y a des problèmes. C'est toujours dans le négatif, la déception.

Laurence BERNIER : Non, c'est vous, Monsieur GAGNOUX, qui avez parlé de concurrence des territoires. C'est pour cela que j'ai répondu. C'est tout.

Jean-Baptiste GAGNOUX : Parce que c'est la réalité ! Madame BERNIER, c'est la réalité, et il n'y a que les réalités qui comptent. Sinon, nous serions à côté de là où nous sommes. Je ne fais donc qu'un constat et je crois que c'est une bonne nouvelle pour notre territoire, qu'il faut s'en féliciter. Si vous pensez que c'est un problème, allez manifester à Saint-Dié-des-Vosges, car nous avons le sentiment que toute votre action est systématiquement pour montrer là où il y a des problèmes. Je crois que ce n'est pas en étant constamment dans cette philosophie que l'on fait avancer un territoire. Cela nous différencie probablement, et c'est très bien ainsi.

M. le Président : Je vous propose de passer au vote en me réjouissant que la grande majorité des gens se réjouisse de cette arrivée à terme d'un dossier complexe. Qui est contre cette délibération consistant en l'approbation de la vente ? Qui s'abstient ? Je vous remercie de cette belle unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 26 : AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIEN COMITE D'ÉTABLISSEMENT DES USINES SOLVAY – CONCESSION DE TRAVAUX AVEC LA SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39

Nathalie JEANNET : Merci, Monsieur le Président. Nous avons évoqué précédemment les futurs travaux sur le CE Solvay. Je pense qu'ici, à peu près tout le monde connaît ces deux bâtiments dans lesquels nous avons aujourd'hui un accueil de loisirs et une médiathèque. Des travaux sont prévus (rénovation, réhabilitation et construction) pour avoir un accueil de loisirs digne de ce nom, et éventuellement ramener la ludothèque, des travaux étant nécessaires aussi sur Damparis.

Pour effectuer ces travaux, ainsi que l'exploitation et la maintenance future de ces bâtiments, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite confier ces travaux à la SPL Grand Dole Développement 39. Il doit donc y avoir une concession de travaux.

En cas de décision favorable, il appartient au Conseil Communautaire :

- de valider le principe de concession de travaux entre la SPL Grand Dole Développement 39 et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, concernant l'aménagement de l'immeuble de l'ancien Comité d'Établissement des usines SOLVAY,
- d'autoriser Monsieur le Président à engager la négociation avec la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'établissement de la concession de travaux et à signer ladite concession, ainsi que tout document y afférent.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions ?

Gérard FUMEY : Je n'en ai pas directement sur le sujet, mais concernant la SPL Grand Dole Développement 39, je crois que nous nous étions engagés à donner des budgets. Sur 2017, nous n'avons rien eu. Je pense qu'il faut le faire et nous transmettre ce que la SPL a engagé comme travaux, le montant des emprunts, etc.

M. le Président : C'est prévu par la loi. Nous respecterons la loi, toute la loi et rien que la loi. Je ne dis pas le contraire. La loi prévoit des comptes rendus qui seront, bien évidemment, portés à votre connaissance.

Nous sommes sur cette délibération consistant à confier le principe d'une concession de travaux à la SPL Grand Dole Développement 39. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Jean-Baptiste GAGNOUX ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés (moins une non-prise de part au vote), approuve cette notice.

NOTICE N° 27 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – ANNEE 2017

Gérard FERNOUX-COUTENET : Le Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la création dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants, d'une Commission consultative des Services publics locaux (CCSPL). Cette Commission doit être

consultée sur tout projet de création de service public, en délégation de service public ou en régie, à condition que celle-ci soit dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qu'il s'agisse de services publics industriels et commerciaux ou de services publics administratifs. Elle a donc l'obligation, chaque année, de dresser un rapport de son activité pour l'année n-1 et de soumettre celui-ci à l'assemblée délibérante.

En cas de décision favorable, il appartiendra ainsi au Conseil Communautaire d'adopter le rapport d'activités 2017 de la Commission consultative des Services publics locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel que figurant en annexe.

M. le Président : Je pense que vous avez pris connaissance de ce rapport annuel d'activité de la commission consultative qui s'est penchée sur les différentes délégations que nous faisons au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le rapport annuel d'activités 2017 de la CCSPL.

NOTICE N° 28 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DOLEXPO – ANNEE 2017

Franck DAVID : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié la gestion de DOLEXPO Parc du Jura – où nous nous trouvons ce soir – à la SPL Hello Dole par voie de Délégation de Service public (DSP).

Le Code général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire d'une délégation de service public produise chaque année à l'autorité délégante, avant le 1^{er} juin de l'année n+1, un rapport d'activités qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de la collectivité délégante, qui en prend acte.

Brièvement, le rapport d'activités que vous avez sur table vous donne :

- le nombre de visiteurs de l'année 2017 (30 100 visiteurs), nombre en baisse par rapport à l'année précédente, le salon Made in Jura ayant généré 30 000 visiteurs supplémentaires en 2016,
- le nombre de jours d'occupation (57),
- le nombre de manifestations (27).

L'objectif 2018 est d'atteindre 38 manifestations. Au 22 février dernier, nous avons déjà 23 réservations faites pour DOLEXPO.

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des Services publics locaux du 7 juin 2018, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2017 relatif à la gestion de DOLEXPO Parc du Jura par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la délégation de service public qui lui a été confiée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Vous avez pris connaissance de ce rapport d'activités. Y a-t-il des questions à poser ?

Laurence BERNIER : J'ai eu les éléments concernant la DSP de Hello Dole lors de la CCSPL, dont nous avons parlé précédemment. Concernant l'occupation du site, nous pouvons considérer que 57 jours, ce n'est pas mal, étant donné que cela fait un peu plus d'un jour par semaine, sachant que les temps d'installation et de démontage sont pris en compte. Nous avons également eu connaissance des comptes de résultat. Je pose tout de même la question. Nous voyons que, sur la période 2016-2017, si j'ai bien compris, sur un peu plus d'un an (18 mois), il y a un gros écart entre les recettes et les charges.

M. le Président : La perte s'élève à 66 853 euros.

Laurence BERNIER : Oui, mais une subvention en plus de la SPL vient en déduction du déficit. J'ai compté 301 000 euros de charges (charges fixes et charges variables), et nous avons 177 000 euros de recettes (produits fixes et variables), soit un écart de 66 000 euros, en prenant en compte le versement de 150 000 euros de subvention de fonctionnement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il y a tout de même une petite question sur l'équilibre des

comptes. Auriez-vous des éléments complémentaires qui ne m'auraient pas été donnés à la Commission ?

M. le Président : Non, la Commission a travaillé en toute transparence. Il est vrai que le budget annuel est de 150 000 euros. Comme vous l'avez remarqué, nous sommes partis sur 18 mois, ce qui explique le déficit de ce premier exercice. Si vous étiez à la Commission, vous avez dû voir que le budget 2018 fixait un excédent de 20 ou 30 000 euros, mais moyennant une prise en charge de 150 000 euros. Nous savions bien qu'un tel équipement n'allait pas s'autofinancer et payer l'amortissement, qu'il y aurait des frais fixes à couvrir, frais évalués à 150 000 euros. Nous sommes dans la fourchette, nous n'avons pas de surprise. Notre prévisionnel nous permet de dire que nous absorberons ce déficit sur deux ou trois ans.

Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport d'activités de DOLEXPO. Il n'y a pas de vote particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de ce rapport annuel d'activités 2017 de DOLEXPO.

NOTICE N° 29 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE SUEZ ET SOGEDO – DSP SPANC – ANNEE 2017

Daniel BERNARDIN : Je remplace Cyriel CRÉTET qui n'a pas pu rester jusqu'à maintenant et qui a dû partir à 20 heures.

Ce rapport présente les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il est soumis à l'avis de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 7 juin 2018 et qui a validé le rapport présenté.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2017 du délégataire,
- d'autoriser Monsieur le Président à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez pris connaissance du rapport d'activités. Y a-t-il des questions? Il n'y en a pas. Il s'agit de prendre acte et de m'autoriser à diffuser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 30 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE LA DSP SPANC – ANNEE 2017

Daniel BERNARDIN : Ce rapport présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance. Il est soumis à l'avis de la CCSPL de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est ainsi réunie le 7 juin 2018 et qui a validé le rapport présenté.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l'exercice 2017,
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce document à l'ensemble des partenaires intéressés.

Je crois que vous avez deux documents joints au rapport.

M. le Président : Merci, Daniel. Vous avez pris connaissance de ce rapport. Y a-t-il des questions? Il n'y en a pas. Nous prenons acte, et je diffuserai ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 31 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SOCIETE BLUE GREEN – DSP GOLF – ANNEE 2017

Stéphane CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Président. Ce rapport est fourni dans les annexes. Il présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution. Il expose les activités liées à la gestion du Golf du Val d'Amour sur l'année 2017. La Commission s'est réunie le 7 juin 2018 afin d'examiner le rapport d'activités 2017 de la société Blue Green.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2017 du délégataire, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette délégation de service public concernant le Golf ?

Gérard FUMEY : Nous aurions dû voter la notice n° 30.

M. le Président : Oui, j'allais y revenir. On vient de me faire remarquer que j'ai oublié de la faire voter.

Gérard FUMEY : Heureusement que certains suivent !

M. le Président : Je reviens sur la notice n° 31 qui vient d'être exposée. Avez-vous des questions sur la délégation du service public du Golf ? Si vous n'en avez pas, je reviens un peu en arrière, sur le vote de la notice n° 30 concernant le prix et la qualité du service de la DSP du SPANC. Approuvez-le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2017, et m'autorisez-vous à diffuser ce document à l'ensemble des partenaires ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice n° 30.

M. le Président : Concernant le rapport d'activités de Blue Green, nous n'avons pas à voter. Nous prenons donc acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la notice n° 31.

Gérard FUMEY : Juste avant de continuer, Président, pourquoi prenons-nous acte pour certains et votons-nous pour d'autres ?

M. le Président : Nous prenons acte lorsque ce sont des rapports annuels, alors que là, c'est sur le prix et la qualité. Nous devons donc donner un avis.

NOTICE N° 32 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA SOCIETE CARPOSTAL - DSP TRANSPORTS – ANNEE 2017

Gérard FERNOUX-COUTENET : Chaque année, le délégataire présente le rapport annuel de la DSP qui est soumis pour information au Conseil Communautaire.

Faits marquants

Il y a eu deux adaptations du réseau en 2017 :

- en janvier pour répondre aux principales réclamations,
- en septembre pour proposer un service quotidien pour la MFR (Maison Familiale Rurale) d'Amange.

Fréquentation

L'objectif global de fréquentation est dépassé de 9,4 %, avec 1 238 080 voyages, scolaires compris. De plus, cette fréquentation est augmentation par rapport au premier mois de la nouvelle DSP de 8,7 %.

Ventes des titres et recettes commerciales

Nous assistons à un report au-delà des prévisions vers les titres mensuels et les titres unitaires. Les abonnements annuels sont en diminution. Les recettes commerciales sont supérieures au prévisionnel de 3,1 %.

Actions commerciales

L'année 2017 est l'année de lancement du programme de fidélité Gotoo Dole, auquel est adossée la plateforme de covoiturage local Gotoo.

La Commission consultative des Services publics locaux de la Communauté d'Agglomération a examiné le rapport 2017 présenté par CarPostal le 7 juin dernier.

Il vous est proposé :

- de prendre acte du rapport annuel d'activités 2017 du délégataire CarPostal,
- d'autoriser Monsieur le Président à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Avez-vous des interventions à faire sur ce rapport d'activités, dont vous avez dû prendre connaissance attentivement ? N'y a-t-il pas de question particulière ? Je me permets juste une information. Vous avez sans doute vu les informations circulant sur CarPostal qui rencontre quelques problèmes en Suisse, je le précise. Nous n'avons pas d'incidence à imaginer sur notre délégation. Néanmoins, il est probable que CarPostal ait des décisions à prendre.

Je voudrais simplement rassurer tout le monde. Une DSP étant votée, nous avons une personne morale en face de nous, et la convention va continuer. Si jamais CarPostal décidait, l'hypothèse ayant été évoquée, de ne pas poursuivre son activité en France, ils cèderaient leur activité à quelqu'un qui reprendrait la DSP. La presse m'a questionné sur ce sujet. Nous n'avons pas de souci à nous faire, si ce n'est que nous sommes avec un partenaire que nous apprécions et auquel nous n'avons rien à reprocher sur un plan local, bien évidemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 33 : ADOPTION DU REGLEMENT COMMUNAUTAIRE DES TRANSPORTS 2018/2019

Gérard FERNOUX-COUTENET : Comme pour tout règlement, c'est une obligation annuelle.

La Communauté d'Agglomération est compétente pour l'organisation des transports urbains et scolaires sur l'ensemble de son territoire. À ce titre, elle adopte un règlement des transports définissant :

- les règles d'utilisation du réseau TGD par la clientèle le fréquentant,
- les principes d'organisation des services,
- les règles de sécurité et de discipline.

Il est revu chaque année pour s'adapter à l'évolution des services. Pour l'année scolaire 2018/2019, aucune modification significative n'est à mentionner. Les modifications mineures figurent dans le document annexé à la présente délibération.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'adopter le nouveau règlement communautaire des transports tel qu'annexé,
- d'autoriser sa diffusion.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur ce nouveau règlement ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le règlement communautaire des transports 2018/2019.

NOTICE N° 34 : AVENANT 3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORTS

Gérard FERNOUX-COUTENET : Conformément à l'article 20 de la convention de la DSP, vu la nécessité d'intégrer les cinq nouvelles communes au contrat et d'adapter les horaires au passage

des temps scolaires à quatre jours par semaine, le réseau de transport est réorganisé à compter du mois de septembre 2018, et un avenant au contrat est proposé à l'assemblée délibérante.

Les principales adaptations du réseau sont notamment :

- la nouvelle organisation des rythmes scolaires nécessitant l'acquisition d'un nouveau véhicule qui pourra être proposé pour d'autres horaires,
- l'ajout de services en ligne 2 pour répondre aux besoins à 17 heures 57, allongeant la desserte jusqu'à Tavaux Collège à des horaires du collège actuellement non desservis,
- l'intégration de la desserte de l'Aquaparc sept mois dans l'année du fait de la fermeture de la piscine couverte sur la ligne 3,
- l'ajout d'un service sur la ligne 20 à 17 heures 15 pour permettre un retour plus direct des élèves du Collège Ledoux qui empruntent les lignes 13 et 20 à 16 heures 50, ce qui leur fait gagner environ une vingtaine de minutes,
- la création d'un service à la demande pour les nouvelles communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la ligne 23, en complément des horaires des lignes de la Région.

Avenant 3 au contrat de DSP

Il prévoit :

- l'acquisition d'un véhicule supplémentaire et d'un temps conducteur supplémentaire,
- une augmentation des kilomètres en urbain (ligne 3) et une diminution des kilomètres en interurbain et en sous-traitance (scolaires du mercredi, cœur de ville, lignes 13 et 23...) malgré l'augmentation liée à la ligne 2.

Le coût est d'environ 36 800 euros par an. Les objectifs de fréquentation sont revus à la hausse.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet d'avenant 3 à la convention de délégation de service public transport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des interventions sur cet avenant ?

Laurence BERNIER : J'ai posé quelques questions sur les propositions qui seraient faites en 2018 lors de la fameuse CCSPL, où les questions concernant le transport étaient en débat. Nous avons eu quelques informations, mais j'en ai découvert certaines autres à la lecture de l'avenant et des annexes.

Je constate la création de la ligne 23 qui desservira Champagny, Pointre, Frasne-les-Meuilières et Moisse, à raison d'un aller-retour le matin et un aller l'après-midi. N'étant pas dans l'Agglomération, les communes de Champagny, Peintre, Pointre et Moisse n'étaient pas desservies. Elles s'intègrent tout à fait logiquement dans le service, mais au passage, on supprime un retour sur les communes. Le retour par Jurago était un retour supplémentaire. Lorsqu'il y a eu plusieurs réductions lors du grand remaniement de 2016, on m'avait dit « *les lignes Jurago permettent d'avoir des retours supplémentaires* » avec toutes les limites que l'on connaît. On sait qu'il n'est pas toujours simple de faire monter des personnes âgées dans des bus remplis de scolaires, où les places sont parfois vraiment limitées.

Je constate une suppression d'un retour assuré par CarPostal. Je vois également d'autres suppressions de service, comme celui du samedi matin sur la ligne 17. J'en ai vu d'autres sur d'autres lignes où il y a de petites réductions. Je m'oppose à celles concernant la ligne 23 qui a changé de numéro, car ce n'était pas la ligne 23 à l'époque. Il y a une modification sur les lignes cœur de ville. Je pense que le système tel qu'il avait été mis en place en 2016 n'était pas adapté, puisqu'il y a, je crois, 57 voyages sur une année sur ces trois services mis en place en cœur de ville, en remplacement du service qui fonctionnait avant et qui était apparemment toujours bien rempli.

Il faudrait peut-être revoir aussi cette question de la desserte du centre-ville de Dole avec des lignes adaptées au besoin des habitants, mais je ne suis pas la mieux placée pour faire des propositions sur cet aspect.

Enfin, je pense qu'un point que j'ai soulevé à de nombreuses reprises a été pris en compte. J'ai demandé à ce que les arrêts ne soient plus déclenchés systématiquement sur une ligne qui ferait le

tour de l'agglomération, lorsqu'une personne l'a déclenché dans un village. Cela me paraît être une mesure rationnelle, car cela ne fonctionnait absolument pas. Il ne suffit pas d'avoir un SMS nous disant que le bus passera dans 30 minutes si l'on n'a pas prévu d'aller à Dole ou d'en revenir. Cela faisait des bus. Je suis donc d'accord. C'est une bonne mesure de déclencher le transport si les gens le demandent, ce qui paraît logique.

Je pense que les réductions faites, parce que l'on ne fera plus circuler systématiquement des bus dans les villages en bout de ligne, comme c'est le cas de ma commune, quand ce n'est pas demandé, pourraient être compensées par le fait de desservir correctement. Il n'y a plus qu'un aller-retour le matin et l'après-midi. Si l'on supprime un retour, je trouve cela dommage.

Pour la ligne 17, je renvoie aux communes concernées, car le samedi, je ne sais pas qui cela concerne.

Gérard FERNOUX-COUTENET : Concernant certaines appréciations que vous avez sur ce rapport, le problème de la ligne 23 – vous l'avez dit vous-même – vient du fait qu'il y a un doublement avec Jurago. Nous ne faisons donc pas de doublement. Sur cette ligne 23, faire un aller-retour le matin et un aller-retour par Jurago l'après-midi est une politique que l'on emploie là-dessus d'une manière générale.

Concernant le problème du cœur de ville, nous avons fait un essai. Avant la DSP, on avait autour de 60 000 voyages par an. En ne desservant plus le centre-ville à cause des manifestations du samedi, nous avons perdu plus de 50 % des voyageurs, passer avenue de Lahr et tourner autour de la Ville ne donnant pas satisfaction. En accord avec la municipalité, nous avons voulu tenter une autre expérience qui s'est avérée non positive pour des raisons que l'on peut ignorer, en desservant les points principaux, c'est-à-dire les maisons de retraite et autres avec certains passages. Nous nous sommes aperçus que cela ne fonctionnait pas non plus. Dans un souci de tester encore autre chose, nous avons supprimé ces lignes en laissant deux lignes en service le samedi matin.

Concernant le déclenchement, aujourd'hui, nous avons modifié notre dispositif, puisque l'on ne fera pas la totalité de la boucle, mais on fera par rapport aux points où ce sera déclenché.

Concernant la ligne Saint-Aubin/Damparis, il n'y avait quasiment pas de voyageurs. Je crois que l'on en a compté six l'an dernier. Je ne vois donc pas l'utilité de faire fonctionner un bus pour si peu de personnes.

Pourquoi avons-nous donné beaucoup de satisfaction sur certains secteurs ? Par exemple, sur le secteur Ledoux, vous ne l'avez pas relevé, bien entendu. Sur le secteur de Tavaux, nous avons aussi fait des efforts considérables concernant le collège. Je pense que cette opération est assez équilibrée. Il faut savoir que compte tenu de la configuration de notre Agglomération, nous avons 70 % de la population sur cinq points, dont Tavaux, Damparis, Foucherans, et ils représentent 70 % du million de voyageurs que nous transportons. Il est donc bien clair que nous ne pouvons pas avoir une équité totale sur l'ensemble du Département. Nous essayons de faire au mieux.

M. le Président : Merci de ces explications. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cet avenant n° 3. Qui s'oppose ? Je compte 2 votes contre. Qui s'abstient ? Je compte 3 abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 2 oppositions et 3 abstentions), approuve l'avenant 3 à la DSP Transport.

NOTICE N° 35 : AIRE DE COVOITURAGE DE CHOISEY – TRAVAUX RELATIFS A L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE PAR LE SIDEC

Gérard FERNOUX-COUTENET : La Communauté d'Agglomération Grand Dole a aménagé une aire de covoiturage sur la commune de Choisey. Afin d'installer une borne de recharge pour les véhicules électriques, une extension du réseau de distribution publique d'électricité est nécessaire. Ces travaux sont réalisés par le SIDEC.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de travaux d'extension à réaliser sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité d'un montant estimé à 9 833,71 euros,

- de prendre acte que la part de la collectivité, estimée à 3 864,65 euros, sera versée dans la caisse du receveur du SIDEC :
 - à hauteur de 80 % avant le commencement des travaux,
 - le solde après l'achèvement des travaux et présentation par le SIDEC du décompte général et définitif de l'opération,
- d'autoriser le SIDEC à effectuer tous travaux supplémentaires nécessaires à la bonne réalisation de l'opération en cause, dans la limite de 10 % du montant total indiqué ci-dessus ; au-delà de ce seuil et en cas de besoin, le Bureau communautaire devra être saisi pour accord,
- de s'engager en cas de surcoût des travaux exécutés par rapport au projet initial, et dans la limite du seuil des 10 %, à réaliser le financement complémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire, en tenant compte du réajustement des diverses participations,
- d'autoriser Monsieur le Président à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autoriser Monsieur le Président à signer tous documents à cet effet.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ces travaux ? Je vous précise que normalement, les travaux pour la création de la borne devraient être livrés au mois de septembre. Par contre, l'aire de covoiturage devra être opérationnelle, je pense, incessamment sous peu, d'ici fin juin à peu près. Si vous n'avez pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 36 : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE VELOS LONGUE DUREE

Félix MACARD : Je rappelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a mis en place un service de location de vélos longue durée VDole en 2016. Ce sont des vélos classiques ou électriques. Après un an et demi de fonctionnement, les retours sont positifs, mais il y a quelques cas de retours de vélo à usure prématurée. Ils sont donc mal entretenus. Il est proposé de revoir les conditions générales d'utilisation pour pallier ces difficultés, à savoir :

- la caution des vélos classiques et électriques revue à la hausse : respectivement à 250 euros et 400 euros,
- la modification des tarifs de location légèrement augmentés,
- la mise en place d'une facturation des pièces usées prématurément par le loueur.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les mises à jour des conditions générales de location de vélo organisée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ci-annexées.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Françoise BARTHOULOT : Merci. Combien de personnes ont loué des vélos l'année dernière ?

Félix MACARD : Je ne peux pas vous répondre. Je ne sais pas. Il faudrait que je demande.

Françoise BARTHOULOT : Je connais des personnes qui voulaient en louer, mais il n'y en avait plus de disponible.

M. le Président : Ils sont un peu victimes de leur succès. Il est vrai que les conditions sont très avantageuses.

Françoise BARTHOULOT : Je voudrais tout de même savoir combien de personnes utilisent ce service, si ce sont toujours les mêmes, s'il y a d'autres personnes, s'il y a un changement.

Félix MACARD : Je vais le noter et je vous répondrai.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote ces nouvelles conditions de location. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte cette notice.

NOTICE N° 37 : SEMAINE DE LA MOBILITE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Félix MACARD : La Communauté d'Agglomération, autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, participe à la Semaine de la mobilité 2018 qui aura lieu du 16 au 22 septembre prochain, pour sensibiliser les citoyens aux déplacements alternatifs à la voiture.

Le programme d'animations envisagées est le suivant :

- la gratuité des transports publics le 15 septembre,
- la boucle insolite, balade urbaine à vélo le dimanche 16 septembre : elle avait connu un succès apprécié malgré la pluie ; Isabelle DELAINE gère cette journée, le parcours est intéressant à faire dans le cadre des journées du patrimoine,
- des animations avec les centres de loisirs le 19 septembre,
- une animation pour valoriser Gotoo Dole, la plateforme de covoiturage local de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Cette opération a un coût de 5 000 euros hors taxe, soit 6 000 euros TTC. Nous demandons une participation de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) au titre des aides à la connaissance pour les actions organisées dans le cadre de la Semaine de la mobilité.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le projet de la Semaine de la mobilité 2018,
- de solliciter la participation de l'ADEME pour ce projet au taux le plus élevé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

M. le Président : Y a-t-il des questions ou des interventions, des oppositions ou des abstentions ?
Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 38 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMENAGEMENT DU STADE BOBIN ET DE SES VESTIAIRES

Stéphane CHAMPANHET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a prévu un programme pluriannuel de rénovation des équipements sportifs qui lui ont été transférés. Ce programme d'aménagement commence par le stade Bobin en septembre 2018. Il y a une mise aux normes comprenant :

- la rénovation du terrain de football avec un support en terre et sable,
- un système d'arrosage et de drainage,
- la création d'une aire de saut à la perche,
- la réhabilitation complète des vestiaires.

Le coût des travaux s'élève à 517 000 euros. Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser pour les demandes de subventions qui se répartissent comme suit :

- Fédération Française de Football (Fonds d'Aide au Football Amateur) : 38 000 euros,
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté : 130 000 euros,
- Conseil Départemental du Jura : 130 000 euros,
- autofinancement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : 219 000 euros.

Il vous est donc proposé :

- de valider les travaux de rénovation et d'aménagement du stade Bobin et des vestiaires situés sur la commune de Dole, pour un montant de 517 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents y afférant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

M. le Président : Avez-vous des questions sur ces travaux avec les demandes de subventions qui les accompagnent ? Si vous n'en avez pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 39 : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU JURA

Nathalie JEANNET : Cette notice concerne le renouvellement de la convention que nous avons avec la CAF. Vous imaginez bien que dans notre compétence « Enfance jeunesse », nous percevons des aides de leur part. Notre convention étant arrivée à terme, nous devons la renouveler pour la période 2018-2021.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 avec la CAF du Jura ainsi que les avenants à intervenir.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions ?

Nathalie JEANNET : Nous continuons la même chose.

M. le Président : Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 40 : TRAVAUX DE MODERNISATION DANS LES ACCUEILS PERISCOLAIRES DU GRAND DOLE CONCERNES

Nathalie JEANNET : Nous avons pris plusieurs délibérations au fur et à mesure des prises de compétences. Nous en avons pris une la dernière fois, le 22 février dernier, concernant la prise en charge des travaux que nous devons effectuer dans les bâtiments. Aujourd'hui, vous avez une liste des travaux dans les différentes communes.

Nous avons :

- soit une prise en charge complète à 100 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole quand nous sommes les seuls à utiliser les locaux,
- soit une prise en charge à 50 % par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole quand nous partageons les locaux avec la commune.

C'est pour cela que vous avez eu deux tableaux différents dans la notice proposée.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les principes de répartition des coûts entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les communes concernées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document ou convention afférents à la réalisation desdits travaux,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financeurs potentiels, et notamment la CAF du Jura, celle-ci étant principalement notre financeur,
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 41 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2017

Jean-Baptiste GAGNOUX : La loi sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine a transféré la compétence à l'Agglomération. Un contrat de ville a été signé entre l'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et le Conseil Départemental en 2015. Le contrat de ville intègre plusieurs règles. Il est porté par l'intercommunalité. Il y a des immobilisations et un fléchage des crédits de l'État et des collectivités sur le quartier des Mesnils Pasteur, seul quartier sur l'Agglomération à pouvoir bénéficier de ces crédits.

Nous devons valider le bilan de l'année 2017 sur les trois axes que sont :

- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et l'habitat,

- le développement économique.

Des missions ont été portées sur un montant total de 150 300 euros par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de 60 670 euros pour l'État.

Il vous est demandé de prendre acte des différentes opérations menées sur le quartier par différentes associations. Je peux vous assurer que ces actions ont bien été menées sur le quartier et qu'elles contribuent à son apaisement.

M. le Président : Merci. Il s'agit de prendre acte de ce rapport. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? S'il n'y a personne, je vous remercie de prendre acte de cette notice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 42 : PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2018

Jean-Baptiste GAGNOUX : Merci, Monsieur le Président. Nous avons validé le bilan 2017. Cette délibération permet d'enclencher les mesures pour 2018. Il y a 26 800 euros de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le Plan de Réussite Educative pour les enfants du quartier. Ce plan est porté par le CCAS et l'Éducation nationale (45 000 euros de l'État). Il vous est proposé d'approuver les autres mesures envisagées ici dans ce Contrat de Ville.

Je tiens à préciser par ailleurs que sur le Contrat de Ville et ses actions que nous validons ici pour 2018, la Région interviendra désormais aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de l'État à hauteur de 40 000 euros. C'est vraiment la nouveauté pour cette année, la Région intégrant les contrats de ville dans ses financements.

Il vous est demandé :

- d'approuver les dispositions des conventions à passer avec les associations ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions sur cette programmation du contrat de ville 2018 ? Le budget est à peu près le même que celui de l'année dernière. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 43 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES D'AMANGE, BAVERANS, FOUCHERANS, LAVANGEOT ET MOISSEY

Jean THUREL : Merci, Président.

En application du Code général des Collectivités Territoriales et du pacte fiscal et financier de solidarité passé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses communes membres, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour les communes et les projets suivants :

Commune	Projet	Coût total HT du projet	Montant sollicité	% sollicité
Amange	Restauration du bâtiment « Bains Douches »	18 693,99 euros	9 346,99 euros	50 %
Lavangeot	Installation de mâts candélabres et lampes	19 810,26 euros	9 905,13 euros	50 %
Foucherans	Création d'un cheminement doux	10 490 euros	5 245 euros	50 %
Baverans	Construction d'un columbarium	6 568,67 euros	2 000 euros	30 %
Baverans	Construction d'un atelier communal	18 105 euros	8 000 euros	44 %
Moissey	Création d'un local infirmier dans un logement vacant	48 922 euros	9 769 euros	20 %

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes d'Amange, Baverans, Foucherans, Lavangeot et Moisse les montants cités dans le tableau ci-dessus pour les projets s'inscrivant dans le cadre du fonds de concours,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours avec chacune des communes désignées.

M. le Président : Merci de cette présentation. Ce fonds de concours commence à prendre forme. Comme nous l'avons dit, nous tâcherons d'affiner un peu les règlements d'attribution au fil du temps. Nous avons de bons retours, et manifestement, cela correspondait à un besoin et une attente. J'en suis donc fort content. Y a-t-il des questions sur ce fonds de concours ?

Jean-Philippe LEFÈVRE : Monsieur le Président, vous savez que j'ai intégré le comité à la Région, qui attribue le dispositif ENVI (Espaces Nouveaux, Villages Innovants). En voyant ce fonds de concours, j'avais dit à l'occasion du vote du budget que cela me paraissait être une excellente idée, que cela correspondait vraiment à l'idée que l'on peut se faire d'une communauté d'agglomération. De nombreux collègues m'ont sollicité. Je dois faire du travail de cousette, car c'est commune par commune. Parfois, des dossiers sont rejetés, je commence maintenant à peu près à comprendre pourquoi en étant vraiment dans ce comité technique.

J'ai vu aussi que certains départements, des communautés de communes ou des communautés d'agglomération décrochaient plus facilement ce dispositif ENVI pour les communes de moins de 3 500 habitants, car ils ont mutualisé l'instruction du dossier. En même temps que l'Agglomération accompagne ces dossiers, on essaie de voir comment on peut construire, ou pas, cela. Je prendrai le temps le 6 juillet prochain avec les secrétaires de mairie pour leur expliquer plus exactement comment fonctionne ce dispositif.

N'aurions-nous pas intérêt, au niveau de l'Agglomération, à avoir une sorte de cellule d'accompagnement pour aider les maires des petites communes quand ils veulent monter ce dossier à côté de ces demandes de subvention ? Je me rends compte que c'est extrêmement difficile pour une administration communale sans aide. Certes, j'essaie d'aider les maires, mais c'est compliqué. Nous essayons de travailler ensemble, mais c'est plus une réflexion, car j'ai vu cela fonctionner dans d'autres communautés de communes.

M. le Président : C'est tout à fait une bonne remarque. Pour améliorer le fonctionnement, justement, nous tendons vers cela. Je l'ai dit à la Conférence des Maires : il y aura une Conférence des Secrétaires de Mairie, par exemple. Nous essaierons de mutualiser au maximum tout cela. Déjà, nous nous apercevons que les fonds de concours donnent l'occasion d'instruire les dossiers, de faire appel aux services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui ont des compétences techniques pouvant aider un peu et d'orienter aux mieux ces demandes de chantier ou de travaux, donc les subventions qui vont avec. Il est vrai que nous devons aller dans ce sens, et c'est l'esprit dans lequel nous nous sommes placés au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Y a-t-il d'autres remarques ou interrogations ?

Franck DAVID : La réflexion de Jean-Philippe a d'autant plus d'à-propos que cette année 2018 voit la fin du SCJ, qui est un dispositif d'aides aux communes du Département. Cela dit, pour les maires qui n'auraient pas totalement consommé leur enveloppe, faites-le obligatoirement, sans quoi l'enveloppe est perdue. De plus, à partir de 2019, viendra se mettre en place un nouveau dispositif appelé la Dotation Solidaire des Territoires et qui verra l'aide financière plus sur des projets intercommunaux, d'intérêt départemental ou des intercommunalités, voire des deux. Cette cellule serait donc vraiment la bienvenue dans ce thème, d'autant plus que ce sera cumulable avec les aides de la Région et le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : D'accord. J'en prends bonne note. Cela intéresse tout le monde. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce sujet, je passe au vote. Sur l'attribution des fonds de concours selon la liste que vous avez, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. le Président : Je clos l'ordre du jour de cette séance, mais j'ouvre la salle aux questions diverses.

Philippe BLANCHET : Un sujet me préoccupe concernant le droit des sols. J'ai un problème dans ma commune avec un client actuellement, car il a de l'argent. Il s'agit de Monsieur BURG, le gendre de Chazal. Comme il a de l'argent et des accointances, il fait un peu ce qu'il a envie de faire. Aujourd'hui, je me retrouve confronté à un problème d'utilisation des sols. Les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, notamment le service Urbanisme, sont « dans le coup », termes que je n'utilise pas dans le sens péjoratif.

Ce monsieur a décidé de faire une carrière. Il a donc acheté une propriété à Châtenois, ce qui est tout à fait son droit. Je lui ai dit que pour faire cette carrière, il avait besoin d'une autorisation, ce à quoi il m'a répondu : « *Je fais ce que j'ai envie de faire* ». J'ai téléphoné aux services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui m'ont dit : « *On ne sait pas trop* ». *A priori*, Monsieur BURG est allé les rencontrer et ils lui ont dit qu'il avait le droit. Il vient de faire une carrière soi-disant pour le poney de sa fille. Cela fait deux mois qu'il y travaille. Je rappelle que c'est la catégorie A. La terre a été achetée 148 000 euros l'hectare.

Je suis un peu surpris par les services, mais je suis en train de voir. Je pensais que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole achetait cher, mais vous êtes battu. Il a acheté 148 000 euros la terre agricole qui a été vendue par son voisin. J'ai écrit personnellement un courrier au Préfet il y a trois semaines. Je n'ai aucune réponse, ce que je trouve très laxiste. Personne n'est venu sur le terrain. Comme par hasard, les agents de la DDT en charge sont en congés, ce que je trouve sympa ! On a roulé des cailloux. C'est un peu compliqué, car le problème est que non seulement, c'est derrière chez moi, mais c'est aussi derrière cinq autres maisons. Qu'est-ce qui concerne l'agricole dans le PLU ? Les chevaux rentrent-ils dans cette catégorie ? Une carrière, est-ce agricole ? C'est situé à 150 mètres des maisons.

Je trouve cavalier que le service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ait donné l'autorisation à Monsieur BURG.

M. le Président : Attends ! Le service de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne donne aucune autorisation.

Philippe BLANCHET : Il lui a dit qu'il pouvait le faire.

M. le Président : Non. Je rappelle simplement que le service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est au service des 47 communes.

Philippe BLANCHET : En tout cas, il ne s'est pas adressé au Maire. Le service aurait dit à Monsieur BURG qu'il pouvait le faire. C'est ce que je trouve un peu cavalier.

M. le Président : Il faudra vérifier pour savoir s'ils ont mal répondu.

Philippe BLANCHET : Il faudra vérifier, mais je n'en suis pas là. J'ai appelé le Secrétaire général de la Sous-Préfecture hier. *A priori*, je pense qu'il est bien occupé aussi. Tout le monde a l'air de tourner en rond.

M. le Président : Je te propose que nous regardions cela hors séance.

Philippe BLANCHET : Je voudrais simplement rappeler qu'ils sont derrière chez moi. Je préviens tout le monde : si cela ne se passe pas à l'amiable, cela se passera sauvagement, et je ne laisserai pas faire n'importe quoi par des gens qui font n'importe quoi, qui se sentent au-dessus des lois. J'ai toujours respecté la loi, et je voudrais que les gens la respectent. C'est un problème que chaque maire des communes peut rencontrer.

M. le Président : Nous sommes là pour être la caution des lois. Ne t'inquiète pas. Nous allons regarder.

Philippe BLANCHET : J'espère, car pour l'instant, personne n'est venu voir ce qu'il se passait. Cela fait deux mois que les engins travaillent. Des tonnes de cailloux venant d'Audange ont été roulées. Tout était vérifiable. On a carrément changé le profil du terrain. C'est inadmissible ! Je

pense qu'il devrait y avoir simplement au moins une déclaration. Je ne suis pas contre le fait que cela se fasse ou non, mais nous avons un PLU toujours valable.

M. le Président : Nous allons regarder cela avec les services.

Philippe BLANCHET : Si tu veux, je te rencontrerai pour évoquer le sujet.

M. le Président : Isabelle voulait intervenir.

Isabelle DELAINE : Je voudrais simplement répondre à Madame BARTHOULOT. J'ai retrouvé quelques chiffres pour la location de vélos. Sur l'année 2017, nous avons 31 locations de vélo, dont :

- 14 vélos loués pour 1 mois,
- 13 vélos loués pour 3 mois, dont les 5 vélos à assistance électrique (VAE) loués chacun 1 fois dans l'année,
- 4 vélos loués pour 6 mois.

Nous avons 15 vélos normaux et 5 vélos à assistance électrique. Les locations ne concernent pas uniquement les Dolois, les Grands-Dolois. Nous avons aussi des personnes d'autres départements qui utilisent le vélo en complément du train pour aller travailler. Nous avons ainsi quelques personnes qui utilisent ce moyen de transport très efficace pour se rendre à leur travail. J'ajoute que 3 nouveaux vélos à assistance électrique viendront compléter le parc très prochainement, et nous envisageons également de racheter d'autres vélos classiques.

En termes de location, pour les vélos classiques, il est possible de renouveler les locations sans dépasser 12 mois consécutifs. Au bout de 12 mois, la personne ne peut plus louer de vélo. Pour les VAE, c'est deux fois maximum, la durée maximale de location d'un VAE étant trois mois. Elle peut donc avoir un vélo électrique sur six mois et pas plus. Cela permet de faire un roulement. Il est vrai que nous avons une liste d'attente assez conséquente de location.

M. le Président : Nous avons peut-être des conditions de location un peu généreuses qu'il faudrait revoir pour mieux faire circuler les choses.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Gérard FUMEY : Je voudrais juste revenir sur la proposition qui nous a été faite concernant le comité de soutien à l'hôpital. Pour que le maximum de conseillers et de Conseils adhère, ne serait-il pas opportun que quelqu'un de l'opposition se rende à Paris le 28 juin avec le Député et le Maire pour montrer l'unanimité de la demande ?

M. le Président : Nous en reparlerons. Je ne sais pas. Nous ne gérons peut-être pas les invités.

Gérard FUMEY : Nous répondrez-vous sur le sujet ?

M. le Président : Oui, nous en reparlerons. J'avoue que je ne suis moi-même pas invité. C'est donc limitatif. Merci de votre attention. Nous avons maintenant un petit « pot » bien mérité à l'extérieur.

La séance est levée à 21 heures 40.